Diversités et Citoyennetés

PARTICIPATION POLITIQUE DES MIGRANTS

Luxembourg - Belgique - Suisse

La Lettre de l'IRFAM - n° 34 - 2013





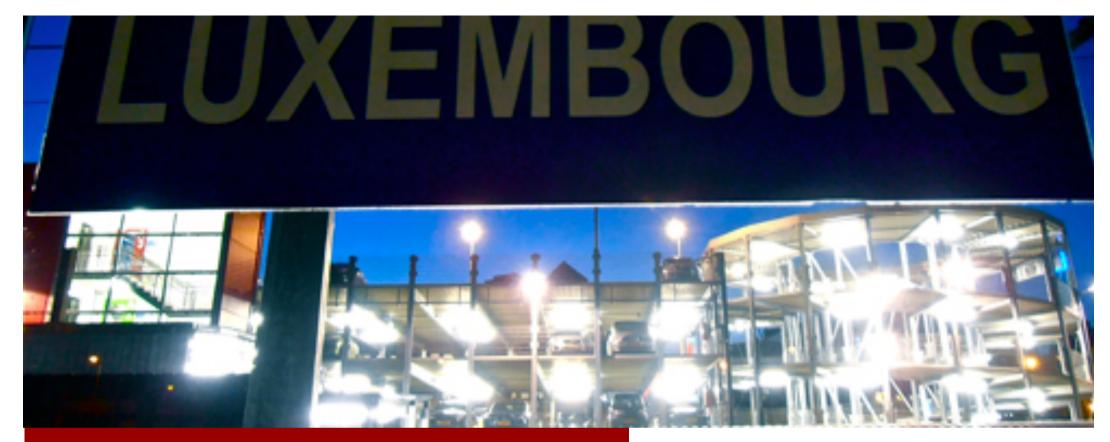
Institut de Recherche, Action et Formation sur les Migrations

17 Rue Agimont B-4000 Liège T. 04-221 49 89 F. 04-221 49 87 info@irfam.org www.irfam.org



PARTICIPATION POLITIQUE DES MIGRANTS Luxembourg – Belgique – Suisse

LUXEMBOURG		
15 années de recherches sur la participation politique	Sylvain Besch	4
Bilan de l'inscription des étrangers sur les listes	Nénad Dubajic	7
Profil des candidats et élus étrangers	Nénad Dubajic	10
Actions locales pour la participation politique	Altay Manço	12
Pratiques de mobilisation politique	A. Manço et S. Besch	15
BELGIQUE		
Ma commune, j'y vis, j'y vote	R. Kabbouri et P. Monjoie	21
Transnationalisme politique des Turcs en Belgique	Seyma Gelen	25
Citoyenneté et jeunes turcs en Belgique	Altay Manço	28
Comprendre les modes d'expression politique	Claire Gavray	35
SUISSE		
Fabrication de la citoyenneté et rituels politiques	L. Ossipow et I. Csupor	40
Citoyenneté et engagement des jeunes	C. Bolzman et M. Anselme	42



LUXEMBOURG

Sur un peu plus de 510 000 habitants, le Grand-Duché de Luxembourg, compte environ 44 % d'habitants étrangers, dont la majorité est européenne. Cette proportion dépasse les 65 % dans la capitale et les 84 % dans certains quartiers de la capitale. La majeure partie des migrants établis au Luxembourg est originaire, en ordre décroissant, du Portugal (16 % de la population totale), de France, d'Italie, de Belgique, d'Allemagne, de la Grande Bretagne, des Pays-Bas, de l'Espagne, de Pologne, mais également du Monténégro et du Cap Vert (moins d'un pourcent de la population).



15 années de recherches sur la participation politique des étrangers au Luxembourg

Sylvain Besch

Le **CEFIS** (anciennement le SESOPI Centre Intercommunautaire) est à la base des premiers bilans des inscriptions des étrangers sur les listes électorales, et ce dès les élections communales de 1999. Depuis, l'association tient à jour une banque de données de statistiques et de documents sur la participation électorale des étrangers au niveau de leur candidature pour les élections communales, mais aussi au niveau de leurs résultats. Ces données permettent d'approfondir la typologie des candidats étrangers, de confirmer des hypothèses, de pointer des évolutions dans les stratégies des partis politiques et de formuler de nouvelles recommandations en ce qui concerne la vie politique communale. Ainsi, les années ont montré une lente hausse des candidatures étrangères, parmi lesquelles des femmes, des jeunes et, depuis récemment, des personnes originaires de pays non-UE. Les élus étrangers, tous citoyens de l'UE, sont également plus nombreux en 2011, même si leur nombre n'est pas représentatif de la taille importante de cette population au Grand Duché. L'observation permet aussi une analyse de l'inscription des citoyens de l'UE sur les listes d'électeurs des scrutins communaux et européens, dans une perspective longitudinale. Le travail propose des pistes d'action et de formation susceptibles d'améliorer la participation politique des citoyens européens au Luxemboura. Dès octobre 2005, l'équipe du CEFIS s'intéresse également au bilan des inscriptions des citoyens non communautaires pour les élections communales qui, bénéficiant d'une nouvelle loi, usent pour la première fois de leur droit de vote actif. Le groupe réfléchit aussi sur la campagne de sensibilisation mise sur pied pour mobiliser les étrangers à participer à la vie politique du pays. Si ces travaux permettent de cerner les caractéristiques de la population inscrite sur les listes d'électeurs, ils nous offrent aussi de mener une réflexion plus générale sur les questions liées à l'insertion et à l'intégration politique des étrangers résidant au Luxembourg.

En effet, les élections européennes ne mobilisent pas significativement les citoyens. Le taux de participation aux élections du 13 juin 2004 est de 46 % pour l'ensemble de l'UE et de 90 % au Luxembourg où les élections sont obligatoires.

Quant au taux d'inscription des étrangers vivant au Luxembourg, il est seulement de 9 %. Cette faible implication politique ne se dément pas tout au long des années, malgré l'enquête « Les valeurs au Luxembourg » (1999) qui annonçait que la moitié des étrangers du Luxembourg était désireuse d'aller aux urnes et malgré une lente évolution : de 12 % aux élections communales de 1999, le taux d'inscription sur les listes d'électeurs étrangers passe à 15 % en 2005 et, enfin, à 17 % en 2011, suivant l'évolution démographique du poids électoral des non-nationaux. Dans cet ensemble, les citoyens de l'UE sont toujours proportionnellement plus participatifs (18 %) que les ressortissants des pays non UE (11 %). Par ailleurs, le taux de participation des étrangers dans les Commissions communales se situe autour des 9 %, et il tombe à 3 % si nous enlevons les Commissions communales pour étrangers (2006).

Il existe bel et bien une importante sous-représentation des personnes de nationalité étrangère dans la vie politique du pays. Cette question centrale est sans doute en lien, entre autres, avec la faible présence des étrangers dans les partis et leurs structures. Il apparait que les étrangers représentent un faible pourcentage des membres des divers partis, alors qu'ils constituent aujourd'hui près de 44 % de la population du pays. De multiples raisons président cet état de fait touchant aux structures politiques et à leur fonctionnement, notamment linguistique. Aussi, les étrangers et en particulier les immigrés moins scolarisés ont des difficultés à s'approprier le monde politique luxembourgeois. On pourrait dire que les étrangers sont réduits, dans ce système, au rôle de « consommateurs » ou d'observateurs passifs d'un jeu qui pourtant influence leur vie. Ils sont de fait exclus ou auto-exclus d'un champ de concurrence et de notabilité locale qu'est l'espace politique. Les recherches du CEFIS montrent que l'intérêt porté aux élections par la presse luxembourgeoise varie fortement selon le type d'élection. Elles soulignent la mobilisation de certaines associations d'étrangers qui parfois font l'objet d'une grande attention médiatique. La concordance entre la visibilité de certaines communautés immigrées (comme les Portugais et les Monténégrins) et leur implication politique laisse entendre des liens possibles et inspire des pistes d'actions pratiques.

CEFIS

Le CEFIS est une association qui s'attache à promouvoir la cohésion sociale au Luxembourg à travers différentes activités, dont la recherche-action et la formation sociale, politique et interculturelle. Les thématiques concernent notamment les phénomènes et politiques migratoires et leurs diverses dimensions : l'intégration, la lutte contre les discriminations, l'interculturel, la participation à la vie sociale, économique, associative et politique. En parallèle à l'analyse de la réalité au Grand Duché, le CEFIS est également un centre de formation agréé par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle pour organiser des formations continues. Le centre s'implique par l'analyse et la compréhension de la réalité actuelle (approche sociologique, statistique, juridique et historique), en particulier, à travers les recherches sur l'intégration (migrants, réfugiés...), les indicateurs en matière d'intégration et d'égalité de traitement, la participation politique, les discriminations. Il élabore des outils, des documents et des méthodes didactiques pour l'action, l'information et la sensibilisation : formation à l'approche interculturelle à l'attention des professionnels en contact avec des personnes d'origine ou de culture différentes, formation sur les discriminations, sensibilisation sur la citoyenneté et l'intégration, la politique d'immigration et d'asile, la participation électorale...

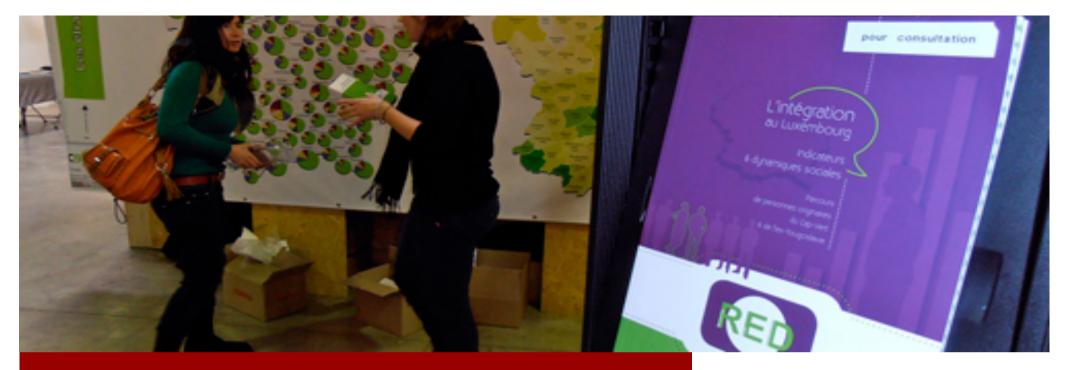
www.cefis.lu



Sylvain Besch, Nénad Dubajic, Altay Manço, Monica Schmidt, « La participation politique des étrangers au Luxemburg. Elections communales d'octobre 2011 », *RED*, n° 17, Luxembourg : CEFIS, décembre 2012, 160 p.

La dernière publication du CEFIS sur les élections communales d'octobre 2011 permet d'effectuer une analyse de la participation politique des étrangers et de comparer ces résultats récents sur des données portant sur une période de plus de 10 ans, comprenant deux autres élections communales. Elle donne un aperçu global de la politique locale du Grand-Duché, les évolutions et les enjeux majeurs à venir, notamment en termes de pratiques cherchant a accroitre la participation de tous les résidents. Une première partie propose le bilan des inscriptions des étrangers sur les listes électorales aux élections communales du 9 octobre 2011. La partie suivante s'intéresse au profil des candidats et des élus étrangers. Enfin, la dernière partie analyse les pratiques de sensibilisation favorisant l'inscription électorale.

Accédez: http://www.cefis.lu/files/red17.pdf



Bilan de l'inscription des étrangers sur les listes électorales aux communales de 2011 au Luxembourg

Nénad Dubajic

Au 14 juillet 2011, date de clôture des inscriptions sur les électorales, 30 937 listes de nationalité personnes étrangère sont inscrites sur les listes électorales de leur commune. La progression est constante entre les élections communales de 1999 et 2005, on enregistre une hausse de 73 %, les élections puis entre communales de 2005 et 2011 une augmentation de 29 %.

Les résultats alobaux montrent que le taux d'inscription (rapport entre le nombre d'étrangers de plus de 18 ans présents au Luxembourg et les étrangers inscrits sur les listes électorales) est passé de 12 % à 17 %. Cette progression est normale puisqu'une inscription reste valable pour toutes les élections communales. Cependant, l'évolution aurait été plus importante sans l'entrée en viqueur de la nouvelle loi sur la nationalité luxembourgeoise en janvier 2009 autorisant la double identité qui a permis à de nombreux électeurs étrangers de devenir des électeurs luxembourgeois. En effet, avec l'adoption de cette nouvelle loi, 9566 personnes ont acquis la nationalité luxembourgeoise au cours de l'année 2009. Les principaux bénéficiaires dans la nouvelle loi sont les communautaires, notamment des Portugais et les ressortissants des pays frontaliers. Parmi les non communautaires, il y a majoritairement des Cap-Verdiens et des ressortissants de l'ex-Yougoslavie.

Le poids de l'électorat connaît les mêmes variations que le taux d'inscription, puisque les chiffres sont liés les uns aux autres. Alors qu'en 1999 sur 100 électeurs il y avait 6 électeurs étrangers et 94 électeurs luxembourgeois, en 2011 ce rapport est de 12 pour 88. Hausse toute relative, car la représentation politique des étrangers vivant au Luxembourg reste très en deçà de la moyenne nationale puisque 44 % de la population résidente est étrangère.

Les ressortissants non communautaires qui votaient pour la première fois aux élections communales de 2005 avaient enregistré un taux d'inscription relativement faible (6%) par rapport aux résidents de l'UE (17%). Même si ce taux de participation est passé à 11 % en 2011, il existe encore une forte disparité entre les communautaires et les non communautaires. Parmi les explications probables : la question de la condition de résidence que les non-UE ne remplissent pas forcément. En effet, pour s'inscrire, il faut justifier cinq années de résidence au Luxembourg, or on sait que le turn-over est très important parmi cette population.

Processus d'inscription

L'analyse des dates d'inscription montre bien que les électeurs se mobilisent fortement les derniers jours précédant la clôture des inscriptions sur les listes électorales, européennes ou communales. Nous observons aussi des pics d'inscriptions qui correspondent à des moments clés, les journées nationales d'inscription par exemple. Enfin, on montre également l'absence d'inscriptions dans les périodes électorales creuses, en dehors de toute campagne d'inscription.

Il apparaît donc clairement que les différentes actions menées, afin d'inciter les personnes de nationalité étrangère à s'inscrire sur les listes électorales, ont un impact et qu'il est nécessaire de poursuivre cette politique d'information et de sensibilisation, notamment envers certaines communautés hors UE.

Inscriptions selon la nationalité

Le taux moyen des inscriptions des résidents communautaires des 27 pays est de 18 %, soit un point de plus par rapport aux taux moyens des communautaires aux élections communales de 2005 qui comptait alors 24 pays. Six pays ont un taux d'inscription audessus de cette barre : les Pays-Bas, l'Italie, l'Autriche, la Belgique, l'Allemagne et le Portugal. En dehors de l'Autriche, tous les ressortissants de ces pays sont présents au Luxembourg depuis plusieurs décennies. Les Français, seconde communauté la plus importante en nombre dans le pays après les Portugais, font figure d'exception avec un taux d'inscription en dessous de la moyenne.

Les non communautaires participent pour la seconde fois à des élections communales. Aux élections communales de 2005, nous avions enregistré 1251 inscriptions, avec une majorité de ressortissants de l'ex-Yougoslavie (Bosnie, Croate, Macédoine, Serbie) et du Cap-Vert. Pour les élections communales de 2011, nous avons 2595 inscrits (taux d'inscription de 11%), soit une progression de 107%. Certes, les inscriptions sur les listes ont plus que doublé, mais il faut reconnaître que le chiffre de départ était très bas. Parmi les taux d'inscription les plus élevés, nous retrouvons encore une fois en tête les pays de l'ex-Yougoslavie. Notons encore la bonne progression des ressortissants du Cap-Vert dont le taux d'inscription est passé de 8 % à 13 %.

L'âge, le genre et le type de ménage

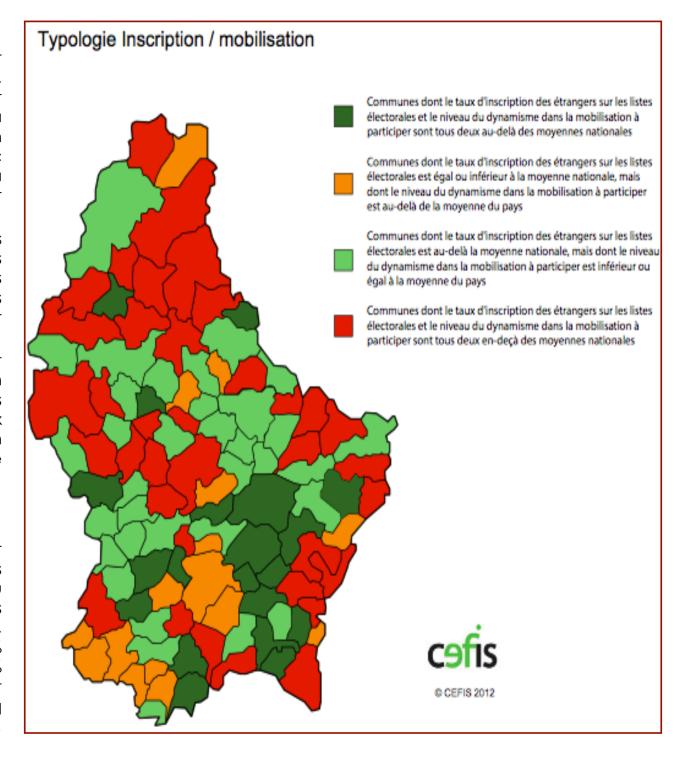
Les tranches d'âge allant de 18 à 34 ans sont largement sous-représentées parmi les inscrits, alors que celle des 35-45 ans se situe légèrement en dessous de la moyenne. Finalement c'est à partir de 45 ans que le taux d'inscription augmente sensiblement pour atteindre un pic dans la tranche d'âge de 55 ans et plus. Il y a donc un lien étroit entre âge, cycle de vie et politique.

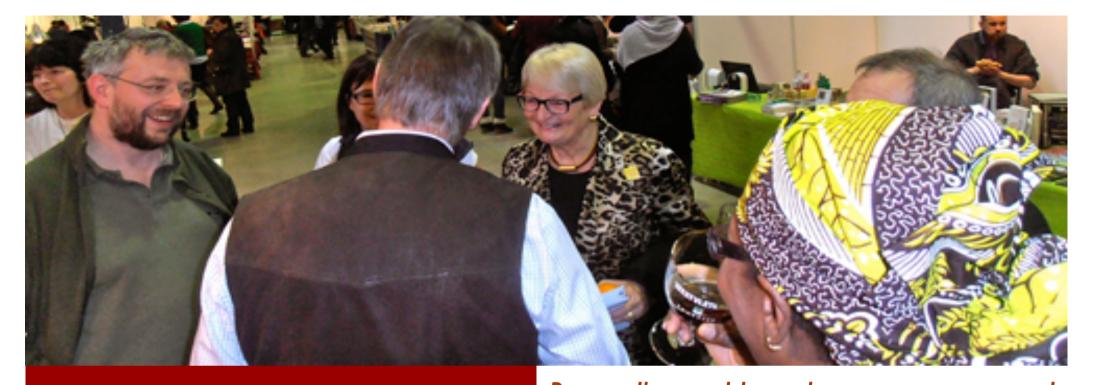
Les femmes s'inscrivent plus facilement sur les listes électorales que les hommes. Le détail selon les nationalités est encore plus frappant, car les femmes des cinq principales nationalités étrangères du pays dépassent systématiquement le taux d'inscription des hommes.

Nous entendons par type de ménage d'une part les ménages mixtes qui comportent au moins un adulte luxembourgeois et les ménages étrangers composés de deux adultes étrangers. Le taux d'inscription des étrangers faisant partie d'un ménage mixte est plus déterminant (27 %) que celui d'un ménage étranger (16 %).

Inscription selon les communes

Le détail des inscriptions par communes est révélateur sur plusieurs plans. D'abord, nous constatons que les principales villes du Grand Duché ont des taux d'inscriptions relativement faibles: 8 % pour Luxembourg ville, ou restent autour de la moyenne nationale: 14 % pour Esch-sur-Alzette, 13 % pour Differdange, 17 % pour Dudelange. Les petites communes ont parfois des participations élevées; les cinq premières communes ont moins de 3000 habitants.





Profil des candidats et des élus étrangers aux élections communales de 2011

Nénad Dubajic

Pour l'ensemble des communes du Luxembourg, on comptabilise 3319 candidats pour 1129 conseillers à élire. Nous observons un déficit de candidats dans les petites communes où il y a moins de deux candidats pour un siège alors que les villes ont plus de quatre candidats pour un siège. D'ailleurs cette carence se confirme d'une part par l'absence d'élections dans huit communes où les conseillers ont été élus d'office, car il y avait autant de candidats que de postes à pourvoir. D'autre part, huit sièges n'ont pas été occupés faute de candidats.

Candidats de nationalité étrangère

Aux élections communales de 1999, nous avions enregistré 138 candidats de nationalité étrangère sur 3226 candidats au total, soit une représentation de 4 %. En 2005, le pourcentage de candidats étrangers montait à 6 %, pour atteindre les 7 % aux élections communales de 2011 avec 236 candidats de nationalité étrangère.

Parmi les candidats étrangers, nous retrouvons en tête les Portugais avec 69 personnes, ce qui était déjà le cas aux élections précédentes avec 66 candidats en 2005 et 43 en 1999. Puis, nous retrouvons des représentants des principales communautés vivant au Grand Duché, respectivement 40 Italiens, 39 Allemands - chiffre qui augmente par rapport aux élections communales de 2005 (23) et de 1999 (13) -, 24 Français, 19 Belges, 14 Néerlandais et 7 Britanniques. Enfin, les autres candidats issus de l'Union européenne représentent quelques unités, 4 Danois, 3 Espagnols, 2 Autrichiens, 2 Grecs, 1 Polonais, 1 Hongrois. Les ressortissants non communautaires avaient pour la première fois la possibilité de poser leurs candidatures à des élections communales en 2011. Nous avons recensé 11 candidats non UE: 3 Monténégrins, 1 Albanais, 1 Américain, 1 Bosniague, 1 Ivoirien, 1 Mauritanien, 1 Norvégien, 1 Serbe et 1 Suisse.

La répartition des candidats étrangers selon les partis politiques montre une certaine dissymétrie entre les communes avec seulement 36 candidats dans les petites entités. Nous observons une forte présence de candidats étrangers au sein des Verts, du parti socialiste et, dans une moindre, mesure du parti démocrate. À l'inverse, nous notons une nette baisse de cette présence au CSV, la Gauche, le parti communiste et l'ADR. Pour apprécier le phénomène à sa juste valeur, il est intéressant de mesurer la présence des candidats étrangers par rapport aux candidats luxembourgeois. On note la très faible part de candidats étrangers, quel que soit le parti politique ou la localité. D'autre part, les petits partis de gauche sont les plus ouverts.

Élus de nationalité étrangère

Sur 1129 élus, il y a 17 personnes de nationalité étrangère, alors qu'aux élections communales de 2005, il y en avait 14. Les élus étrangers représentent 2 % de l'ensemble des élus du pays.

Sur ces 17: 5 Allemands, 3 Français et 3 Néerlandais. Les ressortissants portugais, qui avaient le plus grand nombre de candidats (69), ont 3 élus. Un seul Italien a été élu. Il n'y a pas d'élus parmi les candidats non communautaires.

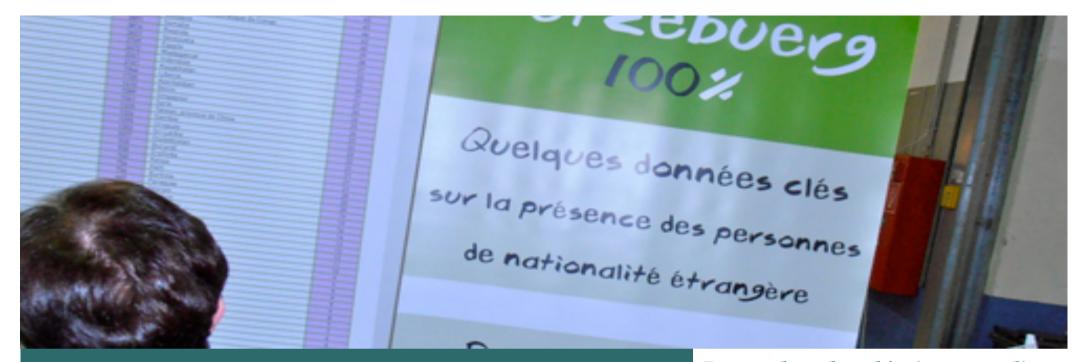
Conclusions

Les candidats étrangers, plus encore pour les élus, souffrent d'une sous-représentation manifeste, préjudiciable à bien des titres pour le Luxembourg et pour la démocratie. Il est important que toutes les couches de la société soient représentées et visibles, aussi bien au niveau de l'État qu'au niveau communal. L'enjeu est de taille, car des clivages importants peuvent apparaître, menaçant la cohésion sociale, que les chiffres confirment bien: 221 364 ressortissants étrangers sur une population de 511 840 habitants en 2011, représentés par 17 élus seulement...

Il s'agit de favoriser les candidatures, tant étrangères que luxembourgeoises, car le constat du déficit est patent avec l'absence d'élection dans plusieurs communes faute de participation.

L'engagement des étrangers dans la vie politique luxembourgeoise est à promouvoir par une action d'ouverture à la fois linguistique et culturelle. Il existe de sérieuses lacunes au niveau du système d'éducation civique qui ne sensibilise pas assez à la participation politique. La méconnaissance du système politique n'est pas un phénomène propre aux étrangers, mais aussi aux jeunes Luxembourgeois. Cela va de pair avec la méconnaissance du système électoral.

Enfin, la collaboration entre les familles politiques européennes est faible. S'il y a eu des tentatives de rapprochement dans le passé, elles n'ont pas abouti, si ce n'est qu'à des déclarations de principes. Or l'intégration politique des étrangers serait facilitée par une collaboration de ce type.



Les actions locales pour la participation politique : résultats d'une recherche

Altay Manço

La recherche décrit et explique le taux d'inscription des étrangers au Luxembourg sur les listes d'électeurs aux élections communales d'octobre 2011. Il analyse également les actions mises en place par les communes et autres structures afin de mobiliser les étrangers pour une plus ample participation. L'objectif est également de décliner des recommandations.

Pour arriver à ce résultat, les chercheurs du CEFIS ont constitué une banque de données comprenant 160 informations sur les 106 communes du pays. Ils ont proposé un questionnaire aux communes à propos de leurs pratiques de mobilisation pour l'inscription des étrangers sur les listes d'électeurs. Ces informations ont été soumises à des analyses statistiques. Des interviews approfondies ont également été réalisées dans dix communes et auprès de diverses associations. Une revue de presse luxembourgeoise sur les élections communales fut réalisée et les programmes des partis politiques, ainsi que des rapports réalisés par les communes pour le Ministère de la Famille et de l'Intégration, examinés. Ainsi, le CEFIS a utilisé tant des données quantitatives que qualitatives sur les communes et les pratiques de sensibilisation qui y ont été menées par des acteurs publics et privés, durant la campagne des élections communales de 2011.

Le vote : le côté lumineux du pouvoir

Au Luxembourg, 44 % de la population est étrangère. Dans plusieurs localités, ce taux dépasse en réalité les 50 %. La participation des étrangers à la vie politique locale, l'échelon décisionnel le plus près de la population, est un important enjeu de démocratie. L'action de voter met le citoyen en contact direct avec le processus politique. Voter nous lie les uns aux autres en tant que citoyens et citoyennes. En participant à une élection et en donnant un point de vue, nous contribuons au bon fonctionnement de notre démocratie. Voter sert à protéger nos libertés. Une société démocratique ne peut survivre que si les tous les citoyens considèrent le processus politique comme un devoir et une responsabilité.

Participation faible, mais le temps aide

Or, le taux de participation moyen des étrangers au Luxembourg est de 17 %. Il est également très variable selon les catégories de populations et les communes du pays.

De scrutin en scrutin, le taux d'inscription des étrangers augmente de 2%. On observe aussi un lien avec l'ancienneté sur le territoire et les générations qui se succèdent au Luxembourg. Les personnes les plus âgées s'inscrivent davantage sur les listes d'électeurs étrangers que les plus jeunes. Les étrangers ne peuvent accéder au droit de vote aux élections communales qu'après cinq ans de présence au Luxembourg. Ce fait agit négativement sur les scores d'inscription des grandes communes.

La nationalité luxembourgeoise?

Les taux d'accès à la nationalité luxembourgeoise sont importants parmi les personnes originaires de l'Ex-Yougoslavie et du Cap-Vert. Les personnes qui envisagent la naturalisation peuvent être moins intéressées par l'inscription sur les listes d'électeurs étrangers. Par contre, la naturalisation rend obligatoire le vote à tous les échelons politiques.

Facteurs politiques de la participation

La recherche montre que la visibilité des candidats étrangers sur les listes et dans les médias a un effet positif sur le taux d'inscription des électeurs potentiels; les résultats de la communauté monténégrine peuvent à ce propos être cités en exemple. La faible présence des étrangers dans la vie politique semble être un frein à l'augmentation du taux d'inscrits. En effet, les étrangers non UE sont très peu présents dans les candidatures et absents parmi les élus. Un candidat étranger à 5 fois moins de probabilités d'être élu qu'un candidat luxembourgeois. Dans les commissions communales, les étrangers sont également sous représentés et souvent confinés dans les commissions en charge des questions liées aux migrants. Une minorité de programmes politiques tient compte de la présence locale d'une population étrangère.

Facteurs liés aux actions dans les communes

Le nombre et la diversité des actions dans une commune ont un effet positif sur le taux d'inscription des étrangers. Les actions les plus porteuses en termes de mobilisation pour l'inscription semblent être les initiatives personnalisées, les lettres, les démarches au domicile, l'information au cas par cas à la maison communale, etc. Elles semblent encore plus efficaces si elles tiennent compte de la diversité des langues au sein de la population.

Si les actions spéciales et générales comme la journée nationale de l'inscription et autres initiatives ponctuelles ont leur importance, nous observons qu'elles ne remplacent pas le travail au quotidien des agents communaux en contact particulier avec la population étrangère. Les campagnes ou opérations de visibilité sont surtout efficaces si les communes les pensent en partenariat avec des associations locales et, en particulier, avec des organisations culturelles communautés immigrés. Les Commissions communales d'intégration sont, dans ce cadre, des relais utiles, car la faible coordination des actions peut engendrer des investissements peu fructueux et une frustration chez les organisateurs et mener à une démobilisation. Enfin, les actions ciblant les jeunes apparaissent comme importantes : la stratégie doit épouser la diversité des sensibilités, des ressources et des besoins des populations.

Facteurs sociaux de la participation

Certaines communes du nord du pays et de la couronne autour de la capitale avec une population étrangère issue des États européens ont des taux d'inscription relativement élevés. Les communes du Sud accueillant beaucoup d'immigrés originaires de pays hors UE et du Portugal ont, en revanche, plus de difficultés à mobiliser les étrangers à s'inscrire sur les listes d'élection. Ce sont des communes avec un solde migratoire et des taux de chômage plus élevés que d'autres. Ces observations restent stables de scrutin en scrutin.

Recommandations pour amplifier la participation politique

- Faciliter l'accès au droit de vote aux élections communales ;
- •Intervenir sur le vote dès le Contrat d'intégration et premier accueil dans la commune ;
- Sensibiliser et former les employés communaux sur le sujet et favoriser le contact personnel ;
- •Interpeller les partis politiques pour faciliter l'intégration des étrangers dans leurs rangs et cibler les campagnes à destination des résidents étrangers ;
- Simplifier le processus de naturalisation en vue de la participation politique ;
- •Renforcer la diversification des langues au sein de la vie politique ;
- •Généraliser la « Journée nationale », proposer un prix de politique communale ;
- •Revoir et prolonger à nouveau le calendrier d'inscription;
- •Désigner des communes prioritaires pour agir ;
- •Coordonner les actions spécifiques au sein d'une région ;
- •Solliciter la participation des associations d'étrangers, des syndicats, des clubs sportifs, des associations de jeunes, de quartier, de locataires ou résidents d'immeuble..., les sensibiliser sur la question de la participation et les écouter sur les questions qui les concernent;
- Penser que la participation politique commence bien avant les urnes et nécessite un dialogue permanent entre les citoyens, leurs regroupements et les décideurs;
- •Recourir à la presse (notamment des communautés immigrées) et à internet, aux réseaux sociaux :
- Lancer des Commissions communales pour les relations internationales;
- •Lancer des initiatives spécifiques pour les jeunes, les travailleurs, les femmes...;
- •Etudier les motifs des étrangers qui ne s'inscrivent pas sur les listes d'électeurs.



Pratiques de mobilisation politique

Sylvain Besch et Altay Manço

Commune de Wiltz - C'est une commune du nord du pays comptant 5060 habitants. La municipalité abrite des habitants de 68 nationalités différentes, et presaue un habitant sur deux est étranger. Les ressortissants des pays non UE représentent 14 % de la population, soit plus du triple de la moyenne nationale. Le taux de chômage en 2011 est de 11 %, le double de la moyenne des communes du pays. Environ trois étrangers sur cent y prennent la nationalité luxembourgeoise chaque année. C'est une proportion trois fois plus élevée que dans l'ensemble du pays. Malgré ces éléments – taux de chômage, ressortissants de pays tiers et taux de naturalisation élevé – qui sont des signes d'une faible participation politique parmi les immigrés, le nombre d'électeurs étrangers est passé dans cette localité de 188 à 413 entre octobre 2010 et juillet 2011, ce qui constitue une progression de 120 %. Les électeurs étrangers représentent 18% du collège électoral contre 11% en octobre 2010. Le taux d'inscription qui était de 11 % en octobre 2010 est passé à 24 % en 2011, bien qu-delà de la movenne des communes luxembourgeoises (17%). La commune a consenti à de nombreux efforts pour atteindre ce résultat : sensibilisation au quotidien par les employés communaux, séances d'informations, passage du bus d'information, distribution de matériel d'information, etc. Ainsi, à la Fête de l'amitié qui est régulièrement organisée dans la localité, un stand a été mis en place pour permettre aux personnes de s'inscrire. Cette initiative a bien joué son rôle de sensibilisation, puisque le nombre des inscrits a fortement progressé après cette fête: 37 % des inscriptions au cours de l'année 2011 se sont produites après la fête de l'amitié, avec un pic constaté pour le 14 juillet 2011. En revanche, la Journée nationale d'inscription et l'ouverture exceptionnelle des bureaux de la commune les samedis n'ont pas été jugées efficaces (8 % des inscriptions de 2011). Il faut souligner en particulier le rôle de plusieurs associations très actives à Wiltz: Le Centre culturel du Nord, le Centre culturel bosniaque SLOGA Wiltz, Coopération Luxembourg Monténégro, OASIS, Cap-Vert Espoir et Développement ou Amitié Portugal/Luxembourg. Un journal régional a même relayé les initiatives de sensibilisation. S'il est difficile de mesurer le nombre d'inscriptions qui se sont fait grâce à telle ou telle activité, on constate néanmoins que la collaboration avec des associations semble avoir joué un rôle important dans le succès. Wiltz n'a pas non plus hésité à faire campagne dans plusieurs langues, les trois langues officielles du Grand Duché, plus les langues spécifiques pour toucher les différentes communautés présentes dans la commune, notamment le portugais et le serbo-croate.

Ville de Luxemboura - «La participation politique s'inscrit dans une logique civique qui va plus loin que le simple vote, c'est aussi un projet éducatif afin d'acquérir une bonne connaissance de la société luxembourgeoise ; les inscriptions sur les listes électorales ne prennent de sens que si elles sont replacées dans une perspective citovenne». C'est la pensée maîtresse qui organise la campagne dans la capitale en 2011. Dans la plus grande ville du pays avec 95 074 habitants, le nombre d'électeurs d'étrangers est passé de 4295 à 5491 entre octobre 2010 et juillet 2011, ce qui constitue une progression de 28 %. Le taux d'inscription des étrangers sur les listes électorales est de 10 % contre 7 % en 2010. Le taux d'inscription est assez bas, même s'il augmente légèrement de scrutin en scrutin. Le poids électoral des étrangers lors des élections communales en 2011 est de 17 % contre 14 % au 1er janvier 2010. Pas moins de 155 nationalités différentes habitent la ville où elles représentent la majorité de la population : 68 %. Dans cet ensemble, 15% sont originaires d'un pays non UE et 21% du Portugal, le reste (64%) étant issu des autres États de l'UE. La ville recoit près de 3000 immigrants par an et possède un taux de chômage de 8% (légèrement au-delà de la moyenne nationale). Dans le cadre de la campagne nationale « Je peux voter», à laquelle la ville s'est ralliée, en accord avec sa commission d'intégration, la municipalité a entrepris de très nombreuses initiatives parmi lesquelles: ouverture exceptionnelle lors de la, Journée de l'inscription, bus d'inscription et exposition, stand d'information au Festival de la migration, des cultures et de la citoyenneté, vastes campagnes d'affichage (bus et centres culturels, quartiers), mais également un travail de sensibilisation régulière aux quichets de la ville sur l'importance d'une participation active à la vie politique (court entretien et distribution de dépliants), l'envoi de lettres personnalisées (Collège échevinal) avec le dépliant de la campagne, aux habitants non luxembourgeois de la Ville ayant 18 ans et plus le jour des élections et qui ne figurent pas sur les listes électorales (47 722 personnes), la participation à l'action cartes postales, etc.

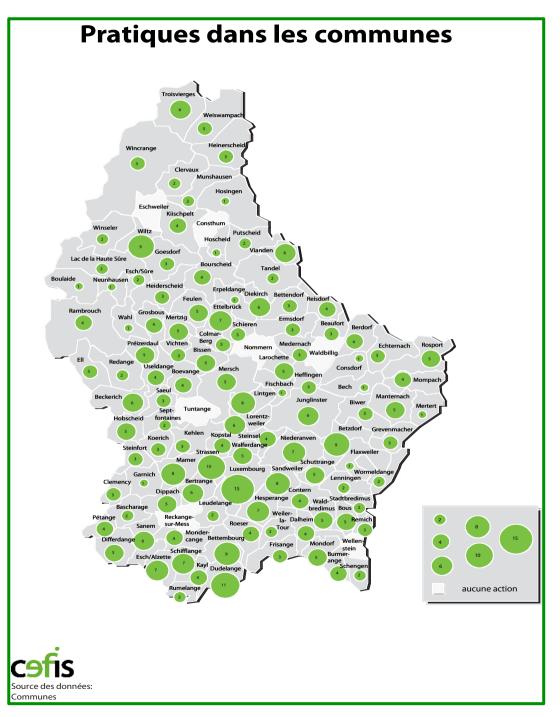
Les langues de communication étaient nombreuses. Le Collège a également tenu à associer à cette campagne toutes les associations travaillant dans le domaine de l'intégration des étrangers ou les associations d'étrangers (500 associations invitées). Informées, elles ont échanaé avec les décideurs et recu du matériel d'animation à destination de leurs membres lors de la rencontre de sensibilisation « Immigration et interculturalité ». Cette diffusion a également été relayée par le site Internet de la ville et, bien entendu, par la presse. Des agents communaux se sont déplacés dans les cours de lanque et de culture luxembourgeoises organisés afin d'informer les participants. Ces derniers ont été invités à visiter le Parlement et le Conseil communal. Ces actions ont généré très peu d'échos. Si la campagne 2011 avait réellement une dimension plus importante que les autres années électorales (pour la première fois participation à la campagne nationale, recours aux divers types de supports de la campagne, coûts, investissement des agents communaux...), les résultats ont montré qu'il n'y a pas eu de différences par rapport aux élections précédentes en termes d'intérêt ou de taux d'inscription. Par exemple, les réunions grand public étaient peu fréquentées en général. Les résultats sont donc percus comme décevants. Le contact direct et personnel au guichet de l'administration, durant toute l'année, est considéré comme le moyen le plus adéquat de sensibilisation de même que l'envoi de lettres personnalisées. Une des difficultés est d'identifier les étrangers qui ne résident pas depuis cinq ans dans la commune. Aussi, dès 2012, la ville de Luxembourg introduira une autre stratégie: le système informatique identifiera les personnes qui ne figurent pas encore sur les listes électorales. Il s'agit d'encourager régulièrement les non-Luxembourgeois à s'inscrire sur les listes électorales par des actions concrètes et de leur proposer une inscription d'office lors de leur passage au Bierger-Center (le centre des citoyens) dès qu'ils remplissent les conditions de séjour. D'ores et déjà aux quichets des dépliants en langue française et allemande invitent les ressortissants étrangers à s'inscrire sur les listes électorales.

Les Monténégrins et autres ressortissants des Balkans

Groupe actif au sein d'une des populations immigrées non-UE les plus nombreuses du Luxembourg (un total d'électeurs potentiels de 1650 personnes), les Monténégrins ont un des taux d'inscription les plus élevés en 2011 avec plus de 25 % de la population en âge de voter inscrite, soit 413 personnes. Les autres nationalités issues des Balkans se comportent également bien avec des scores autour de 17 à 20 %, tant en 2005 au'en 2011, soit bien au-delà de la moyenne du taux d'inscription au sein des pays non UE qui est de 11% seulement. On peut imaginer que les actions de mobilisation menées par Coopération Luxemboura Monténégro et alliés, dès 2010, expliquent l'engouement à la participation au sein des groupes originaires des Balkans. Les organisations du Monténéaro sont en effet très actives, elles imaginent des initiatives originales et sont soutenues par l'Office luxembourgeois de l'Accueil et de l'Intégration (projet «Je vote et vous?» en 2011). Elles servent d'intermédiaires : les organisations du Monténéaro ont organisé des séances d'information sur les procédures de vote dans certains hôtels de ville du pays, parfois en partenariat avec d'autres communautés comme les Portugais. Le secret de fabrication des Monténéarins est assez simple, mais nécessite un investissement personnel de la part des responsables associatifs. La formule est de multiplier les réunions spécifiques à leur communauté et des communautés voisines dans chaque ville du Luxemboura où leur groupe est bien représenté, d'organiser des rencontres en amont et pendant la campagne avec des associations d'origine serbo-croate. Informer la population grâce à un réseau de bénévoles et de canaux de communication propres (radios, TV, presse, Internet, bouche à oreille, etc.). Miser sur des actions de proximité, porte-à-porte, contacts téléphoniques, courriers personnalisés, soit 34 actions réalisées. Ils ont invité à s'exprimer des personnalités luxembourgeoises et monténégrines, politiciens ou candidats de divers horizons politiques et ont réalisé ces réunions (avec une partie festive) en collaboration avec les communes luxembourgeoises (30 communes ont été contactées pour que les représentants soient présents lors de leurs séances d'information: 11 réunions-débats ont été organisées avec invitation aux ressortissants de l'ex-Yougoslavie).

Partis politiques luxembourgeois

Les partis politiques et les syndicats constituent un acteur clef des élections communales : motiver les résidants étrangers à s'inscrire sur les listes, établir les listes de candidats, convaincre les électeurs à voter pour eux, et, une fois au pouvoir, définir les priorités politiques pour la léaislature. Quelaues initiatives ont davantage été visibles au cours de l'année de sensibilisation, comme l'action des «Socialistes Pour l'Intégration et la Citoyenneté ». Créé en janvier 2010 comme groupe de travail, le SPIC a été ancré dans ses statuts comme groupe de travail permanent par le Parti socialiste luxembourgeois. Il s'agit du seul groupe de travail permanent au sein du parti qui veut contribuer à l'engagement politique des membres luxembourgeois et non luxembourgeois, d'accroître le nombre d'électeurs et de candidats étrangers sur les listes électorales. Le SPIC a été présenté par le président du parti comme partie importante du mouvement et qui a permis de renouer avec les origines du parti populaire en contactant directement les gens. Avec le SPIC le recrutement de membres étrangers a fait un bond considérable. Ainsi, de 6% de membres étrangers, la proportion est passée à 13 %. Le SPIC est à la base d'une initiative originale. Il a vu ses deux projets financés en 2010 et en 2011 dans le cadre de la campagne nationale « Je peux voter ». Il s'agit de réunir de petits groupes de citoyens étrangers dans des soirées semiprivées afin de les sensibiliser à l'inscription électorale. L'expérience d'envergure s'accompagne de séminaires de formation et de capitalisation pour militants, ainsi que d'une campagne de promotion (agre, fête). Si le nombre de personnes contactées par le projet a été légèrement inférieur aux objectifs du départ et si les responsables du SPIC font état de la difficulté d'impliquer les sections locales déjà concentrées sur leur calendrier préélectoral, il s'agit certainement d'un travail dont l'effet qualitatif a touché des personnes issues de l'immigration des grandes villes qui se reconnaissent dans les valeurs du socialisme. L'initiative a permis également à des candidats étrangers de se faire connaître. La répétition de l'action sur deux années est intéressante : cela montre que les initiatives s'améliorent par la pratique. Notons que le SPIC est également initiateur des rencontres citoyennes organisées sur l'emploi, l'éducation et la sécurité sociale avec la participation de ministres.





A l'invitation de ALOS – Ligue des Droits de l'Homme du Luxembourg, une vingtaine d'associations se sont réunies le 15 novembre 2012 à la Maison de l'Europe en vue de créer au Luxembourg une Alliance pour l'année européenne des citoyens 2013.

Un groupe de pilotage a été désigné pour rédiger un « manifeste du Luxembourg », complémentaire à celui adopté par les réseaux européens au niveau de l'UE. L'interlocuteur de l'Alliance pour l'Année européenne des citoyens au sein du gouvernement luxembourgeois est le Ministère des Affaires étrangères.

Ce document comprend 3 parties : constat ou état des lieux, souhaits ou pistes à suivre, actions concrètes déjà envisagées ou envisageables.

L'Alliance2013.lu est ouverte à toute association/structure qui veut s'y joindre.

Le texte fondateur adopté par l'Alliance est sur www.alliance2013.lu



Migration Policy Group, Migrant Political Participation. Brussels : EWSI.

This special feature of EWSI (2013/1) gives a brief introduction to the developments that have taken place in this ambit over the past 20 years on a European level and highlights recent research dealing with different aspects of the political participation of migrants. Section 2 looks at the removal of legal barriers to participation by outlining the granting of political rights such as the right to vote or stand in elections and facilitating naturalisation. Of the migrants who are allowed to vote or stand for election, Section 3 shows how and in what proportions they go to the ballot box as well as the work being carried out by societal entities such as political parties to mainstream anti-discrimination and diversity. Consultative bodies and dialogue platforms offer another form of representation by transmitting the views of immigrant representatives to local or national authorities in an advisory capacity. Finally, Section 4 focuses on forms of political participation amongst the migrant youth.

www.integration.eu



BELGIQUE

Le pays compte 11 100 000 habitants. Depuis la fin des années 90, la population tend à s'accroître essentiellement par immigration, bien que le solde naturel se soit également accru depuis 2003. Les personnes nées à l'étranger représentent 13 % de la population totale dont la moitié née dans un pays de l'UE. Selon les estimations, les habitants d'origine étrangère et leurs descendants sont au nombre de 2 730 000 (2012) et constituent 25 % de la population. Près de 6 sur 10 sont de l'UE. Les plus nombreux sont, par ordre d'importance, les résidents d'origine italienne, marocaine, française, turque et néerlandaise. Près de 8 habitants hors UE sur 10 sont naturalisés.

« Ma commune, j'y vis, j'y vote!»: campagne de sensibilisation à l'action citoyenne

Rachida Kabbouri Patrick Monjoie

Le Centre Régional d'Intégration du Brabant Wallon (CRIBW) est l'un des sept centres régionaux d'intégration de Wallonie. Il fait également partie du DISCRI, le dispositif de concertation et d'appui aux Centres Régionaux d'Intégration (CRI) pour les actions transversales telles que la campagne visant l'inscription des personnes étrangères en vue des élections communales d'octobre 2012.



Une des missions des centres, prévues par décret régional de 1996, est de mettre en place toutes actions qui favorisent l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère afin de permettre la construction d'une société interculturelle. Pour ce faire, les centres agissent sur plusieurs secteurs (emploi, séjour, logement, accompagnement associatif...) et ce, en concertation avec un réseau diversifié (communes, associations, citoyens, institutions...).

C'est dans le cadre de la mission de « promotion de la participation sociale, économique, culturelle et politique des personnes étrangères et d'origine étrangère » que s'inscrit la campagne liée au vote des étrangers aux élections communales.

Campagne 2012

Suite à la loi du 19 mars 2004 qui octroyait le droit de vote aux ressortissants étrangers non européens pour les élections communales, les CRI, au travers du groupe de travail intercentre « communication », ont lancé en 2012 la campagne « Ma Commune, j'y vis, j'y vote » proposant des outils identiques pour l'ensemble du territoire wallon.

Le rôle des centres était essentiellement axé sur la diffusion de l'information sur le droit de vote, la sensibilisation du public étranger et l'implication des relais que constituent le réseau associatif et les communes.

Les différents centres, appuyés par le DISCRI, ont ainsi publié et diffusé, à très large échelle, les outils suivants :

- Un fascicule «Le passeport de l'électeur» qui contenait les informations nécessaires pour voter, telles que le fonctionnement des élections en Belgique (qui ? comment ? pourquoi ?), mais également une sensibilisation à cet acte citoyen.
- Des affiches et flyers reprenant les dates importantes pour l'inscription et le site internet où récolter l'information.
- Une présentation PowerPoint destinée aux animations réalisées dans les communes, les quartiers, les associations.
- Un spot radio, ainsi qu'un clip vidéo diffusé sur des médias privés et communautaires reprenant les informations importantes : délais, date des élections et procédure.

Les centres devaient faire en sorte de transmettre ces outils en fonction du public auquel ils s'adressaient, d'outiller les associations et les communes sur le terrain, et de proposer un suivi aux personnes étrangères demandeuses, et ce au travers des moyens de diffusion présents sur leur territoire.

Pratiques de sensibilisation et actions favorisant l'inscription électorale : rôles du CRIBW

Dans un premier temps, nous avons sensibilisé nos points relais associatifs et communaux à la question du droit de vote des personnes étrangères. Nous avons ainsi mis à leur disposition l'ensemble des outils créés en intercentre. Plusieurs communes et associations ont affiché ou mis à disposition les fascicules en déposant l'information dans leurs locaux, dans les bureaux, sur les présentoirs ou encore par l'intermédiaire de leurs réseaux (bulletin communaux, base de données...).

Si plusieurs associations ont pu assurer elles-mêmes la sensibilisation de leur public sur base des outils fournis, nous avons également assuré bon nombre d'animations, et ce à la demande de différentes structures. Au cours de ces animations, nous passions en revue le contenu du fascicule et répondions aux diverses questions. Selon les communes, les formulaires d'inscription (en quatre langues : français, anglais, espagnol et arabe) pouvaient être remplis directement et récoltés par le personnel communal.

Nombre d'étrangers inscrits aux élections communales comme indicateur

Au niveau national, le nombre d'étrangers inscrits sur les listes des électeurs a progressé depuis 2006. Au niveau wallon, le taux était supérieur aux autres régions ; sur la totalité des étrangers inscrits à ce niveau, la Région wallonne représente 48 %. En effet, cette région affichait les meilleurs taux d'inscription du pays avec 27 % d'électeurs européens contre 13 % pour la Région flamande et Bruxelles-Capitale et 19 % de non-Européens contre 10 % pour la Région flamande et 16 % pour la Région de Bruxelles-Capitale.

Selon la Direction générale « Institution et population » de la Région wallonne, en date du premier août 2012, le nombre d'électeurs belges en Brabant Wallon s'élevait à 273 589. Le Service public fédéral a dénombré 141 397 inscrits étrangers, dont 120 826 électeurs européens (19 % du potentiel de cet électorat) et 20 571 électeurs non européens (14 % du potentiel). Toujours pour le premier août 2012, le nombre d'électeurs potentiels européens s'élevait à 23 050 pour l'ensemble de la province avec 5595 inscrits soit 24 %.

Si on analyse ces chiffres, on constate que les cinq communes où il y a le plus d'inscrits européens sont: Tubize (889), Waterloo (668), Braine-l'Alleud (448), Rixensart (441) et Wavre (365). Mais c'est la commune de Rebecq qui totalise le meilleur résultat avec 357 personnes inscrites sur un total de 772, soit 46 %.

En ce qui concerne les étrangers non européens, le chiffre total s'élève à 2679 électeurs potentiels dont 17 % se sont inscrits (soit 446 personnes). On constate que les communes où il y a le plus d'inscrits non européens sont: Ottignies-Louvain-la-Neuve (65), Wavre (47), Waterloo (46), Braine-l'Alleud (37), Tubize (36). La commune qui a fait le taux d'inscription le plus élevé par rapport à son potentiel de non-Européen est Mont-Saint-Guibert avec 12 personnes sur 28, soit 43 %.

Évaluation de la campagne

Le nombre d'inscrits par commune est un indicateur de réussite de la campagne « Ma Commune, j'y vis j'y vote ». Effectivement, la synergie entre les centres, les réseaux communaux et associatifs ont porté leurs fruits. De plus, les différentes campagnes médiatiques ont eu un impact sur la diffusion de l'information.

Au niveau du Brabant wallon, nous remarquons que la plupart des communes ont joué le jeu, en diffusant largement les outils de campagne. Il est par contre utile de constater que les séances d'information n'ont, elles, pas remporté un énorme succès.

Limites et pistes d'actions

Premier constat: l'ensemble du public potentiel ne s'est pas inscrit. Selon nous quatre raisons peuvent expliquer cela:

- Il y a toujours des citoyens qui ne sont pas insérés dans des réseaux associatifs ou qui n'ont pas accès aux informations diffusées par la commune.
- Le lien au politique et à l'importance de voter n'est pas toujours compris par les citoyens ayant une vision et/ou une expérience de la politique différentes.
- L'inscription rendant obligatoire le vote pour les scrutins suivants constitue également un frein, même si les personnes inscrites ont la possibilité de se désinscrire.
- La complexité de la situation belge rend l'information difficile à transmettre vu le nombre élevé d'élections, et le rôle de chaque levier.

Une piste pourrait être les formations citoyennes qui se mettent en place dans le cadre du Dispositif d'Accueil des Primo-Arrivants. L'explication de la situation belge, des différents niveaux de pouvoir et donc des élections liées à ces niveaux éclaircissent la compréhension du rôle du citoyen lors des élections, ainsi que l'importance de voter.

Par ailleurs, au niveau communal, il serait bon de mettre en place un agent relais formé pour répondre aux questionnements traitant de cette thématique au travers de permanences organisées, et ce pour faciliter l'inscription des personnes étrangères.

Enfin, il est important de susciter, auprès des associations, des demandes d'information et de sensibilisation.

Deuxième constat: deux questions reviennent régulièrement lors des séances: pourquoi et pour qui voter?»

Nos séances servaient à discuter du comment voter, mais le « pour qui » voter se posait, car nombreux sont ceux qui ne maîtrisent pas bien les outils leur permettant de faire un choix politique. Une piste serait d'adjoindre à ces séances une lecture explicative des différents programmes de tous les partis démocratiques dans le cadre d'une démarche citoyenne, voire de rencontrer des responsables de ces partis. Certaines associations, support de presse, etc. pourraient prendre en charge l'analyse des programmes des partis politiques afin de pouvoir donner l'opportunité aux personnes de choisir en connaissance de cause pour qui voter.

Troisième constat: il n'y a pas que les étrangers qui ont demandé des séances, plusieurs personnes d'origine étrangère se posaient des questions sur « comment voter ».

Dans les prochaines campagnes, nous pensons qu'il faudrait également inviter ces personnes et adapter des séances à leurs questionnements. De plus, en ce qui concerne les personnes venues des pays non francophones, ils ont également des difficultés pour comprendre le système et pouvoir voter. Il faudrait également intégrer cette dimension dans la campagne afin de faciliter l'accès aux informations pour ces personnes.

Conclusion

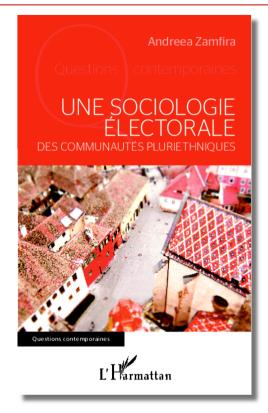
La campagne «Ma commune, j'y vis, j'y vote!» est un axe de sensibilisation indispensable à l'action citoyenne qui va au-delà des seules personnes étrangères ou d'origine étrangère. Il est essentiel de mener une évaluation précise, et ce de manière transversale aux différents centres d'intégration afin de préciser encore l'action en vue des prochaines élections.



Retrouvez d'autres informations sur la campagne de sensibilisation pour le vote des étrangers aux élections communales du 14 octobre 2012 et des détails sur les résultats des élections sur le site web du Centre d'Action Interculturelle de Namur:

http://www.cainamur.be/vues-sur/522.html





Andreea Zamfira

UNE SOCIOLOGIE ÉLECTORALE DES COMMUNAUTÉS PLURIETHNIQUES

Quelle est l'influence du facteur ethnolinguistique sur le comportement électoral ? Afin de répondre à cette question, deux grandes pistes de recherche ont été suivies : d'une part, l'élaboration d'un tableau des comportements électoraux dans les communautés plurilinguistiques et, d'autre part, la construction d'un nouveau modèle d'analyse, capable de restituer la complexité du phénomène du vote dans les pays ayant connu une longue mixité culturelle, comme la Suisse. (Coll. « Questions contemporaines », 250 p., janvier 2013)



Le transnationalisme politique de la communauté turque de Belgique

Seyma Gelen

Les migrations sont de plus en plus étudiées sous l'angle du transnationalisme. En ce début du XXI^e siècle, on assiste au déclin de la croyance selon laquelle l'Étatnation et la société tendent à se rapprocher. Au lieu de cela, c'est la mondialisation qui est à l'ordre du jour. Les chercheurs en sciences humaines proposent donc de nouvelles façons de réfléchir les relations entre « ici » et « là-bas ».

Une définition du transnationalisme pourrait être les processus par lesquels les immigrés et leur famille forgent et entretiennent des relations de différentes natures qui relient leurs sociétés d'origine et d'installation. Le terme souligne ainsi le fait que de nombreux migrants investissent des champs qui traversent des frontières géographiques, sociales, culturelles et politiques.

Cette définition met en évidence les trois éléments majeurs (Martiniello et coll., 2011) :

- Premièrement, les liens entre immigrés et États-nations ne sont pas exclusifs, mais multiples ;
- Ensuite, l'espace au sein duquel les pratiques transnationales des migrants s'inscrivent n'est pas clairement divisé entre le pays d'origine et le pays d'accueil;
- Enfin, le transnationalisme peut potentiellement concerner tous les aspects de la vie des migrants.

Turcs de Belgique et d'Europe

Cette communauté est-elle constituée de groupes fonctionnant sur le modèle des positionnements politiques des Turcs de Turquie ou a-t-elle une dynamique propre ?

Différents chercheurs se sont penchés sur la question : Rigoni (2005) souligne le calquage des clivages traversant la communauté immigrée en Europe sur les clivages présents en Turquie. Pourtant, selon Ural Manço, déjà en 1997 :

« Malgré les apparences, ces organisations ne sont plus exclusivement tournées vers la vie politique turque (...) ont toutes réussi à acquérir une certaine autonomie par rapport à leurs homologues du pays d'origine, sans pour autant trahir complètement leurs idéologies respectives. On a notamment assisté, chez certaines plus que chez d'autres, à l'effritement des radicalismes respectifs par rapport au début des années 80 (...) Ces organisations jouent aujourd'hui un rôle incontestable dans la formation de l'opinion immigrée. Elles fonctionnent toutes comme des appareils clientélistes qui offrent des services sociaux, culturels, cultuels ou commerciaux et assument un rôle de porte-parole autour de revendications assez similaires d'un pôle idéologique à l'autre (enseignement bilingue, reconnaissance de la double nationalité, le droit de vote et d'éligibilité en Turquie et en Europe, défense des droits sociaux et d'accès au territoire, répression du racisme et des discriminations...) (...) Leur action contribue à l'émergence de représentations communautaires nouvelles. Selon les sensibilités différentes, on commence à parler de "Turcs d'Europe" ou de "Musulmans turcs d'Europe" ou encore de "Kurdes d'Europe". (...) Une prise de conscience traverse la communauté originaire de Turquie. Indistinctement, dans tous les îlots idéologiques, les immigrés ont commencé à admettre la réalité de leur implantation définitive en Europe. (...) L'effervescence des organisations immigrées turques coïncide avec l'apparition encore récente des revendications sociales et culturelles, et avec l'émergence des craintes concernant l'avenir des jeunes générations. L'avènement de ces nouvelles générations n'ayant jamais vécu qu'en Europe, et faisant face à de graves problèmes socio-économiques et identitaires, ne peut que renforcer cette révolution mentale qui fait des Turcs non plus des immigrés temporaires, mais une population en voie de sédentarisation. »

Concernant la Belgique, Kanmaz (2003) semble être de cet avis :

«Les communautés turques ne prennent plus uniquement la Turquie comme cadre de référence. On ne peut donc plus parler de communautés purement transplantées. Les nouvelles générations et le contexte européen apportent de nouvelles nécessités et de nouveaux accents aui ne peuvent simplement être décrits dans le cadre du pays d'oriaine. La vie actuelle dans l'espace multiculturel européen apporte des défis sur lesquels ces groupes doivent formuler des réponses à partir d'autres cadres de référence. Des nouvelles associations sont formées, et dans les anciennes, des jeunes reprennent le flambeau dans des fonctions de direction. Ces personnes sont pour la plupart scolarisées en Belaique et prennent donc de plus en plus la société belge comme cadre pour leurs actions et leurs initiatives. Des réseaux supralocaux sont créés sous la forme de fédérations. Il existe une attention accrue pour l'amélioration des conditions de vie des Turcs. Des associations de femmes sont aussi fondées, ainsi que de nouveaux groupements explicitement multiculturels. »

La participation politique de la communauté turque de Belgique : transformations ou continuités ?

Relever les caractéristiques identitaires et politiques des acteurs (associations, société civile, médias, hommes et femmes politiques, diplomates...) issus de la communauté turque de Belgique — qui n'est évidemment pas unifiée et est traversée par des lignes de fracture — permettra de mieux connaître les spécificités de ce groupe, à travers ses liens avec la Turquie.

Nous pouvons qualifier cette population de « communauté(s) turque(s) de Belgique», « Turcs de Belgique», « Belgo-Turcs», « Belges d'origine turque» ou « originaires de Turquie»..., la terminologie est difficile à déterminer dans la mesure où il n'y a pas d'autodéfinition unifiée en raison des appartenances et sensibilités plurielles. Une meilleure connaissance des positionnements de cette communauté à travers les acteurs collectifs et leurs positionnements à comparer avec ceux présents en Turquie favorisera la compréhension de leur identité politique et l'orientation de pratiques d'intégration et/ou de cohésion sociale compatibles avec cette composante.

Les migrations ont des conséquences sur la recomposition des relations internationales et locales. Les sociétés sont composées de diverses cultures et l'identité politique n'est plus unifiée; des identités multiples se côtoient. Les réseaux transnationaux, les dynamiques d'appartenance, les allégeances multiples, la double nationalité renouvellent les catégories d'analyse. En effet, la présence migratoire conduit à des interactions, voire à des transgressions entre l'ordre politique interne et externe: les influences, ingérences, allégeances, intrusions s'alternent, parfois par l'œuvre de migrants devenus citoyens interposés et électeurs à distance.

Les influences du pays d'origine (des parents) peuvent être vivaces, mais elles s'estompent peu à peu devant la priorité accordée par les générations issues de l'immigration au pays où elles sont nées, ont été scolarisées et deviennent des électeurs.

Alors, continuité ou transformation des clivages politiques présents dans le pays d'origine ? Selon Waldinger (2006), la réponse dépend de ce en quoi les dynamiques transnationales influencent la construction des identités politiques.

Références

Kanmaz M. (2003), « Des organisations turques aux fédérations flamandes : 40 ans de vie associative en Flandre », Nouvelle Tribune, n° 34, www.flw.ugent.be/cie/CIE/kanmaz6.htm#_edn1.

Manço U (1997), « Des organisations sociopolitiques comme solidarités islamiques dans l'immigration turque en Europe », Les Annales de l'Autre Islam, n° 4, p. 97-133.

Martiniello M. et coll. (2011), Les pratiques transnationales de migrants de Belgique. Vecteur d'intégration ou de repli communautaire ?, Bruxelles : Fondation Roi Baudouin.

Rigoni I. (2005), « Migrants de Turquie : un demi-siècle de présence en Europe occidentale », Outre-Terre, n° 10, p. 325-337.

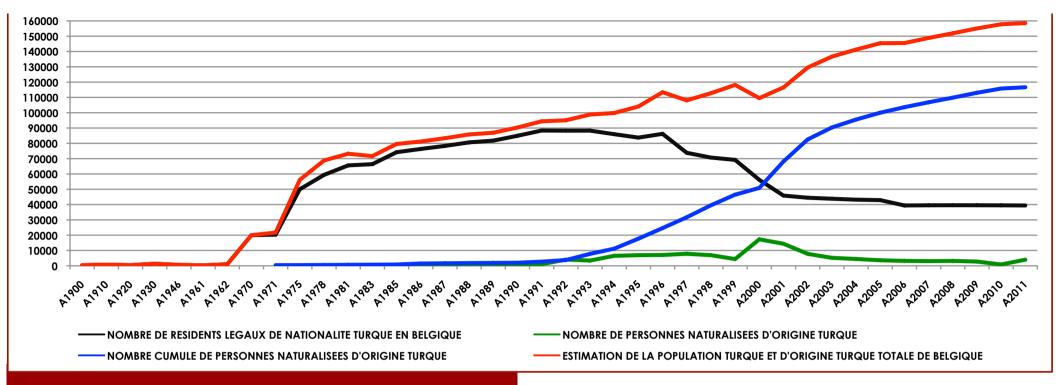
Waldinger R., (2006) « Transnationalisme des immigrants et présence du passé », Revue européenne des migrations internationales, v. 22, n° 2, http://remi.revues.org/2817.

Eurobaromètre sur les droits électoraux des étrangers en Europe

La citoyenneté européenne ne remplace pas la citoyenneté d'un État membre. En revanche, elle confère des droits et responsabilités additionnels à ceux déjà accordés par la citoyenneté nationale, et notamment des droits électoraux. Cette enquête étudie la connaissance des citoyens de l'Union européenne de leur droit électoral - en particulier le droit de vote et d'éligibilité aux élections européennes et municipales dans l'état dans lequel la personne réside. Les citoyens ont également exprimé leur opinion sur le droit de vote des citoyens de l'Union européenne qui résident dans un pays de l'UE dont ils ne sont pas ressortissants et les moyens de renforcer la participation aux élections pour le Parlement européen. 28 rapports nationaux dont la Belgique et le Luxembourg, ainsi que des synthèses transversales, vous attendent sur la page :

http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/flash_arch_374_361_fr.htm#364





Citoyenneté et jeunes issus de l'immigration turque en Belgique

Altay Manço (avec les contributions Claire Gavray, Michel Born et Bernard Fournier)

Massivement présente en Belgique depuis le milieu des années 60, la population immigrée originaire de Turquie a plafonné à 90 000 personnes dans les années 90 avant d'entamer une chute et de se stabiliser à 40 000 individus depuis une demi-douzaine d'années. Toutefois, il faut compter avec les ressortissants d'origine turque qui optent pour la nationalité belge. Ces derniers sont de plus en plus nombreux depuis le milieu des années 90 : environ 4000 personnes turques par an sont ainsi naturalisées. Si cela explique la diminution dans le nombre des personnes turques vivant dans le royaume, la taille du groupe des ressortissants turcs et des Belges issus de l'immigration turque ne cesse d'augmenter pour atteindre un total estimé de 160 000 personnes, soit un des groupes originaires d'un pays hors UE les plus nombreux, avec la population issue du Maroc.

On estime aujourd'hui que plus de ¾ des personnes d'origine turque vivant en Belgique ont la nationalité belge et sont donc des citoyens européens au même titre que les autres. Par ailleurs, ce groupe se distingue également par sa démographie relativement forte (4 naissances pour 100 femmes). Cette valeur est de deux fois plus petite tant pour la moyenne des femmes résidant en Belgique qu'en Turquie.

Si le nombre de personnes d'origine turque choisissant de quitter le pays est faible (un millier de personnes par an), 4000 Turcs immigrent chaque année vers la Belgique. Ce chiffre est nettement plus bas que les pics observés dans les années 60 et 70, mais il ne s'agit plus de travailleurs comme alors (première phase). Les personnes venant de Turquie furent, dans les années 70 et 80, des enfants rejoianant leurs parents immigrés (deuxième phase). Cette vague a laissé la place, dans les années 80, 90 et 2000, aux personnes arrivées en Belgique suite à un mariage (troisième phase). L'incidence des mariages sur l'immigration des Turcs vers la Belaique est forte et représente deux immigrants sur trois durant la période signalée. Actuellement, cette importation de population jeune commence à être concurrencée par des regroupements familiaux d'un nouveau type: des personnes âgées restées seules en Turquie viennent vivre avec leurs enfants en Belgique (quatrième phase).

Une des caractéristiques les plus apparentes de la population d'origine turque de Belgique est sa dispersion dans l'espace : en effet, plus de ma moitié (51 %) de ce groupe est installée dans seulement neuf communes belges : des communes bruxelloises, mais aussi Gand, Charleroi, Genk, Liège... anciennes zones charbonnières.

Les jeunes issus de l'immigration turque en Belgique

C'est une population relativement jeune comparée aux autres groupes vivant en Belgique. À noter que près de 80 % des personnes d'origine turque de 15 à 26 ans sont nées sur le sol belge et plus de 90 % ont la citoyenneté belge.

Les données combinées de plusieurs enquêtes permettent d'appréhender l'évolution de certains indicateurs auprès de jeunes hommes d'origine turque de 15 à 26 ans, vivant en Belgique. On constate qu'en 20 ans (de 1990 à 2011) le nombre de jeunes diplômés des études secondaires augmente, passant de 35 % à 85 %. Toutefois, la nature des études suivies ne change pas: plus de la moitié des jeunes suivent un enseignement professionnel. Aussi le taux d'accès aux études supérieures reste marginal: 10% seulement des jeunes hommes d'origine turque de 20 à 24 ans. Si la maîtrise écrite de la langue du pays d'accueil ne s'améliore pas depuis les années 90 (au moins un jeune turc sur trois ne sachant pas communiquer par écrit en français ou en néerlandais), le taux de chômage reste stable et élevé : près de 40 jeunes sur 100 sont en recherche d'emploi. Ce tableau dessine une jeunesse faiblement qualifiée et en proie à l'exclusion économique. Les filles d'origine turque ont sans surprise des trajectoires scolaires plus positives que les garçons et s'orientent vers des études supérieures courtes. Plus qualifiées globalement, elles sont moins nombreuses à être au chômage. La pratique religieuse est également plus fréquente dans leur cas. En 2004, en Belaique, le taux d'échec moyen des élèves d'origine turque en secondaire est de 70 % pour les filles et 76 % pour les garcons, alors que ce taux est respectivement pour la population belge de 44 % et 57 %.

Si 45 % de la population d'origine turque de Belgique est active, près de la moitié est non occupée. Six personnes occupées sur dix sont des salariés souvent faiblement qualifiés. Près de 10 % de la population active turque est indépendante. Bien que ce dernier taux soit faible globalement, il est le double de celui observé parmi la population marocaine de Belgique.

Culturellement, le groupe se déclare musulman (90 %), mais pratique relativement peu sa religion (40 %). Une enquête IPSOS réalisée en Belgique en 2009 a montré que pour l'échantillon représentatif de la population belge les termes « minorité » et « allochtone » renvoient le plus souvent vers des personnes d'origine turque ou marocaine. Et ces populations sont ressenties dans la même mesure comme « menaçantes » pour la société belge...

Comparaison avec le groupe immigré marocain

Les travaux réalisés à la demande de la Fondation Roi Baudouin (2009) permettent comparer sous de nombreux aspects les deux populations d'origine extra-européenne. On constate que la population originaire de Turquie installée en Belgique a un mode de vie qui se base sur des piliers nettement plus « communautaires » que la population originaire du Maroc :

- Ainsi, chez les Turcs, les mariages plus souvent intracommunautaires, voire intra familiaux: selon les enquêtes environ 93 % des Turcs sont mariés à d'autres personnes turques. Dans cet ensemble, trois personnes sur quatre viennent directement de Turquie et une personne sur quatre épouse son cousin ou sa cousine. Parmi les Marocains, 86 % des personnes sont mariées à d'autres Marocains, mais les conjoints qui arrivent directement du Maroc ne représentent que 24 % et les mariages intrafamiliaux sont nettement plus rares que chez les Turcs.
- Près de 9 % des actifs turcs sont dans le secteur de l'auto-emploi, contre 4 % des travailleurs marocains. Le secteur public attire de nombreux jeunes travailleurs belges d'origine marocaine.
- La population immigrée turque génère une vie associative dense et monoculturelle : 42 % du groupe est membre d'une association ethnique. Ce taux n'est que de 29 % parmi les Marocains. La vie associative des populations issues du Maghreb semble plus distendue et multiculturelle.
- Plus de la moitié des ménages turcs de Belgique (52 %) sont propriétaires de leur logement. Par ailleurs, 61 % de ces ménages sont également propriétaires d'une maison en Turquie. Chez les Marocains, l'accès à la propriété en Belgique ne concerne que 29 % des ménages, toutefois 60 % sont propriétaires au Maroc.
- L'accès à l'université est rare chez les Turcs. Chez les Marocains, ce taux est de 25-30 %.
- L'orientation politique générale remarquable au sein de la communauté turque est tournée vers le pays d'origine. Par exemple, 56 % des Turcs disent ne pas s'intéresser à la politique en Belgique. Ce taux n'est que de 33 % chez les Maghrébins; ils orientent volontiers leur attention vers la vie politique locale en Belgique avec un grand nombre de candidats et d'élus sur les listes des partis politiques belges.
- On constate chez les Turcs le maintien de la langue d'origine : 95 % disent très bien parler cette langue et 66 % suivre les télévisions turques par satellite. Ces valeurs sont respectivement de 68 et 51 % chez les Belges d'origine marocaine.
- Les statistiques de criminalité montrent un comportement peu noté chez les Turcs, essentiellement composé d'actes délictueux et violents ayant cours à l'intérieur de la communauté turque. Chez les Marocains, la délinquance semble concerner des personnes plus jeunes, être tournée vers des formes acquisitives et être numériquement plus visible.
- Plus de 78 % des Turcs de Belgique se sentent avant tout « Turcs ». Le sentiment identitaire principal chez les Marocains est par contre : « Musulman » (60 %).

On peut donc dire que l'organisation de la majeure partie de la population turque, concentrée dans un petit nombre de communes de Belgique, est structurée par une vie associative nationale dense qui permet le maintien de la langue d'origine et des entreprises ethniques qui permettent une survie économique en situation de crise de l'emploi, voire l'accès à la propriété. La vie communautaire et économique est soutenue par l'arrivée des immigrés de première génération par la voie du mariage (intrafamilial). Enfin, l'état d'esprit qui domine semble être une citoyenneté transnationale, orientée vers la vie politique et la société du pays d'origine.

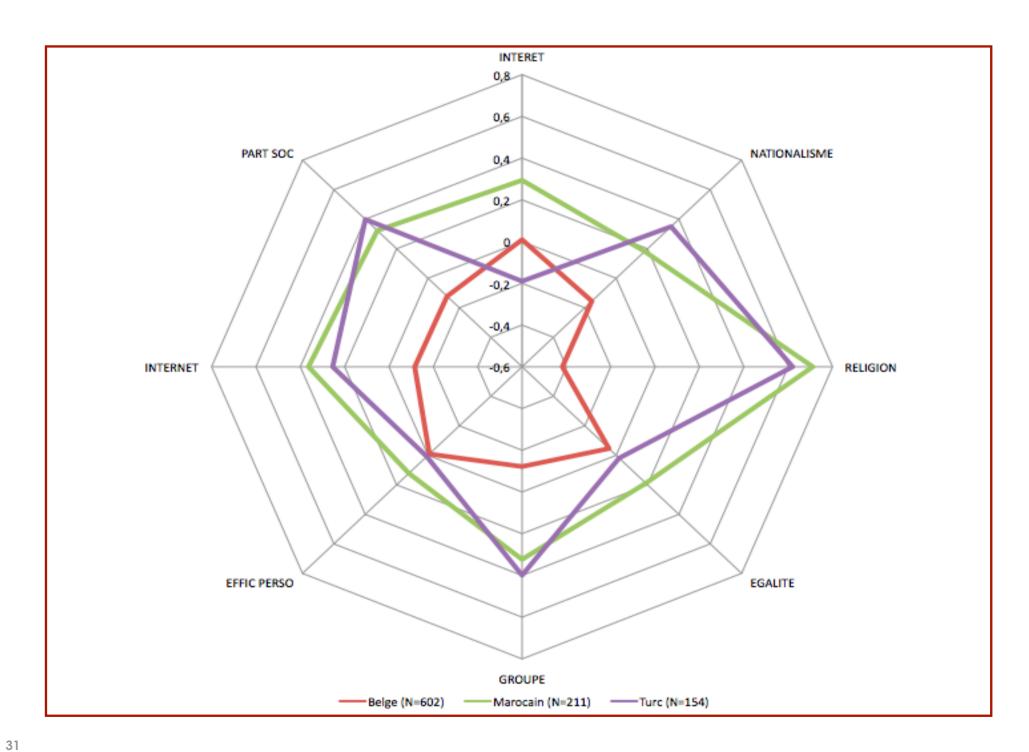
Résultats de la recherche PIDOP

La recherche PIDOP (2011) est une enquête internationale visant à observer les comportements de citoyenneté active des jeunes de 16 à 25 ans auprès des populations minoritaires dans une demidouzaine de pays européens, dont la Belgique, l'Allemagne et la Turquie.

L'analyse de l'Université de Liège (membre belge de l'étude) montre les liens entre la citoyenneté active (prendre part à des manifestations, distribuer des tracts, récolter de l'argent pour une cause, écrire ses opinions politiques, assister à des évènements thématiques, faire un usage politique du net...) et la confiance au groupe d'appartenance du jeune. Le dynamisme en tant que citoyen est aussi corrélé avec le sentiment d'efficacité personnelle, ainsi que l'intérêt pour la chose politique. Par ailleurs, l'origine des jeunes est également en lien l'activité citoyenne :

- les populations majoritaires : soit les Belges en Belgique, les Allemands en Allemagne et les Turcs en Turquie) ;
- les populations minoritaires : soit, les Turcs et les Marocains en Belgique, les Turcs en Allemagne et les réfugiés de Bulgarie, ainsi que les Roms en Turquie.



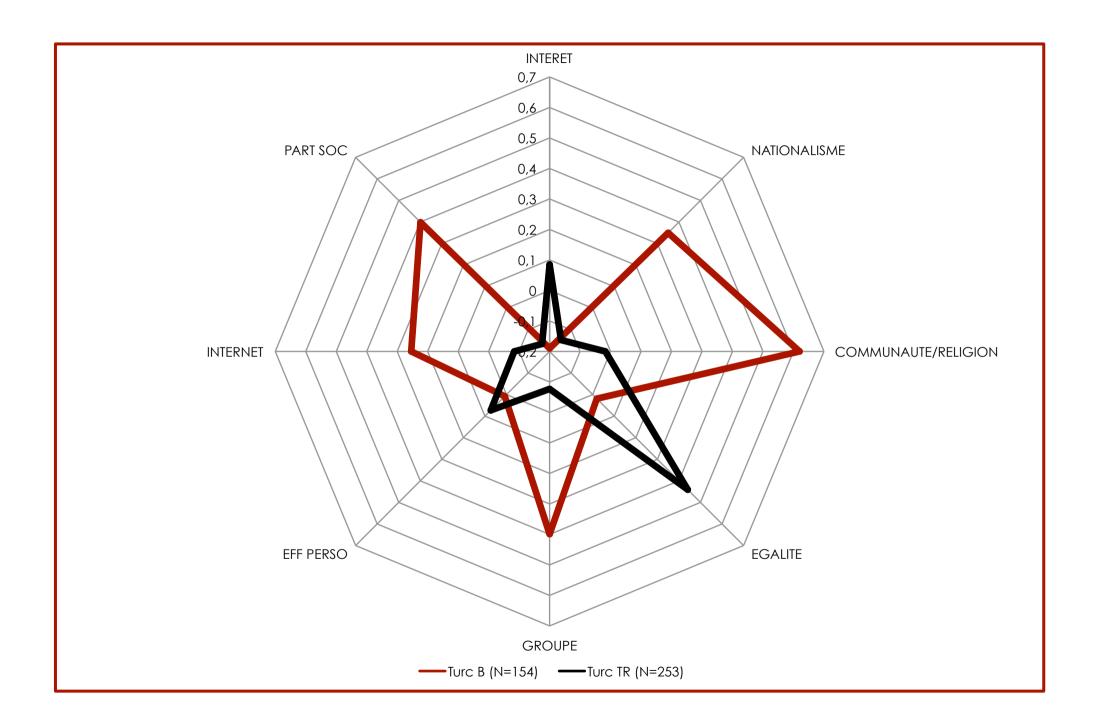


Cette classification englobe des informations liées tant à l'origine ethnoculturelle des jeunes qu'à leur appartenance à un groupe socio-économique. Par exemple, si la majorité des pères belges sont salariés, près de 50 % des pères marocains et turcs de Belgique apparaissent comme sans emploi. Or, l'intensité de la participation sociopolitique des jeunes en Belgique est liée à la profession de leurs parents : le score moyen de participation sociale de ceux dont la mère est employée est significativement plus élevé que le score de ceux dont la mère est sans emploi. Les jeunes dont le père est ouvrier sont beaucoup plus favorables aux droits communautaires et religieux des minorités que ceux dont le père est employé. Par ailleurs, les filles apparaissent comme utilisant plus couramment l'internet pour mener une activité sociopolitique. Les jeunes sans emploi sont nettement moins intéressés par la chose politique que les jeunes travailleurs.

Le graphique montre clairement la position différenciée des minorités face à la majorité belge : les Marocains et les Turcs de Belaique sont largement plus engagés sur l'ensemble des dimensions étudiées par rapport aux Belges majoritaires, à l'exception notable de l'intérêt pour la politique (belge), très faible chez les Turcs de Belgique. L'étude montre encore que les positions des majorités dans les différents pays considérés sont pratiquement identiques. En revanche, les résultats des groupes «Turcs de Turquie», majoritaires, et «Turcs de Belgique», minoritaires, se comportent comme négatifs l'un de l'autre. Les Turcs en position de minorité en Belgique apparaissent comme actifs dans le domaine de la participation sociale, ont une vision nationaliste développée, défendent les droits culturels des minorités, croient en la force de leurs groupes et utilisent internet à des fins politiques. En revanche, les Turcs de Turquie semblent accorder plus d'intérêt aux faits politiques (débats, analyses et information), proposent un discours en faveur de l'égalité entre les citoyens et croient davantage en leur efficacité personnelle sur le terrain de la participation politique et citoyenne.

Si ces observations montrent un certain effet de la position sociale minoritaire sur les comportements politiques des jeunes, elles n'en posent pas moins la question de l'influence sur ces comportements des caractéristiques sociologiques contextuelles des populations comparées. Il faut d'emblée signaler que les échantillons de jeunes turcs de Turquie et d'Europe ne couvrent pas nécessairement les mêmes couches sociales. Ainsi, les familles turques de Belgique (et dans une moindre mesure d'Allemagne) sont nettement moins favorisées quant au niveau de scolarisation des mères de famille, par exemple. En revanche, en Turquie les familles de l'échantillon semblent bénéficier d'une scolarisation plus longue tant pour les pères que pour les mères. Ce type de données distingue l'échantillon majoritaire de Turquie et l'échantillon de la minorité turque de Belgique et permet d'estimer l'influence du contexte socio-éducatif des familles sur les positions politiques des jeunes.

Un autre élément à considérer est la conviction, ainsi que la pratique religieuse des groupes en présence. Dans tous les cas, les niveaux de croyance et de pratique religieuse des groupes musulmans sont plus élevés que ceux des groupes non musulmans. Par ailleurs, parmi les musulmans, les minorités ont toujours un niveau de croyance supérieur par rapport à la majorité. Ainsi, les Bulgares et Roms de Turquie ont des sentiments religieux plus forts que la majorité de la population de ce pays. La situation est la même en ce qui concerne le niveau de la pratique religieuse. Enfin, les populations turques d'Europe sont nettement plus religieuses que la moyenne de la population majoritaire de la Turquie. Ces constats permettent encore de souligner la différence sociologique entre les échantillons de populations turques majoritaires et minoritaires. Par ailleurs, ils permettent également d'avancer l'hypothèse selon laquelle la situation minoritaire semble renforcer les sentiments et les pratiques religieuses des populations. Cette dernière question est aussi à croiser avec l'appréciation des contextes nationaux dans lesquels baignent les jeunes minoritaires et des effets de ces contextes sur les comportements politiques et citoyennes.



IRFAM

L'Institut de Recherche, Formation et Action sur les Migrations est un organisme ressource et d'éducation permanente créé en 1996 par des intervenants et des chercheurs, au service des professionnels de l'action sociale, de l'éducation, du développement culturel et économique. Il vise, par une approche interdisciplinaire, à construire des liens entre la recherche et les interventions dans le domaine de l'intégration et du développement, ainsi que la lutte contre les discriminations.

Les objectifs de l'institut sont : informer sur les mécanismes discriminatoires en tant que facteurs d'exclusion et de violence ; promouvoir les relations interculturelles en tant qu'instruments d'une intégration et d'un développement de qualité ; susciter un développement identitaire positif parmi les personnes victimes d'exclusions et de violences ; contribuer à la mise en place de mécanismes démocratiques favorisant la gestion positive des différences socioculturelles et le développement durable.

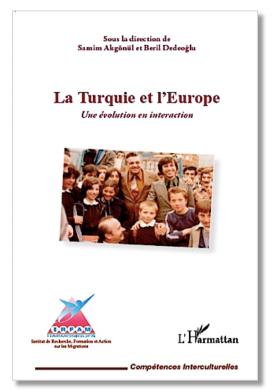
Les moyens de l'IRFAM sont la sensibilisation, la formation et l'accompagnement, ainsi que la mise en réseau d'intervenants sociaux, de responsables associatifs et de décideurs politiques. L'institut anime également des processus de recherche-développement et d'évaluation, de même que diverses publications sur les problématiques du développement socio-économique, de l'exclusion et de la gestion des conflits socioculturels.

www.irfam.org

La Turquie et l'Europe

Une évolution en interaction

Sous la direction de Samim Akgönül et Beril Dedeoğlu



Cet ouvrage s'appui sur l'idée d'une interaction. La question turque, certes, est complexe pour l'Europe, mais la question européenne est également complexe, si ce n'est plus, pour la Turquie. Ainsi, la présence de la Turquie, les relations qu'elle entretien l'Europe avec changent l'Europe. Et les perspectives européennes, les pressions, parfois la main tendue, parfois l'exclusion changent la Turquie. Comme le titre de cet ouvrage l'indique, il s'agit d'une évolution en interaction et non pas d'une relation à un seul sens. Les auteurs des textes réunis dans cet ouvrage viennent des

expériences et horizons différents. Par conséquent, les approches qu'elles et ils présentent à la question des relations turco-européennes sont également différentes. Des plus techniques aux plus personnelles, c'es approchent sont également des angles différentes. Tantôt elles regardent l'Europe à partir de la Turquie, tantôt elles analysent la Turquie à partir de l'Europe.

Collection « Compétences Interculturelles »



Comprendre les modes non conventionnels d'expression politique des adolescent(e)s

Claire Gavray

Les violences constituent un sujet inépuisable qui nourrit le sentiment d'insécurité. Différentes formes de délinquance sont identifiées et mesurées parmi lesquelles les actes de vandalisme, les graffitis et autres incivilités aux frontières de l'illégalité. Les enquêtes de victimisation et de délinquance autorévélée, les statistiques officielles ou les études cliniques se révèlent principalement centrées sur les actes, plus que sur leur signification. Il existe peu de réflexions au niveau des messages et des revendications qui peuvent se cacher derrière certains de ces actes.

De son côté, la psychologie de l'adolescence indique que la mise à l'épreuve d'autrui et du monde environnant est expérimentée à l'adolescence. Ces manifestations sont d'abord nécessaires pour le développement du jeune. Ce que ce dernier cherche à travers la confrontation, c'est son droit de passage dans le monde adulte. On peut vérifier que, plus ce droit lui est refusé, plus le jeune peut consacrer des efforts inouïs pour prouver qu'il a franchi cette étape décisive vers l'âge adulte. Ce mécanisme psychosocial reste largement d'actualité alors que les repères symboliques qui donnaient aux jeunes cette assurance se sont étiolés. Dans nos sociétés, les adolescents recevraient une mission de critique de la société, seraient appelés à interroger et bousculer ses règles ordinaires et ses hiérarchies.

Alors que l'adolescent des années 60 conjuguait acceptation de la culture scolaire et refus de la culture sociale, l'actuel associerait refus de la culture sociale de consommation, le statut de consommateur pouvant désormais constituer la seule voie « légale » et morale de reconnaissance sociale. Les formes d'expression seraient devenues réfractaires à la culture académique classique au profit des blogs, des tags, du graff, du roman noir ou des mangas, du rap et de la techtonik, de la violence urbaine...

L'histoire nous apprend que depuis l'antiquité, les moyens d'expression « alternatifs », « réprouvés » qui répondent à des circonstances sociopolitiques particulières naissent d'un besoin d'expression insatisfait. chaque milieu social créant une dialectique différente. De nombreuses recherches dépeignent un sentiment d'incertitude et de désespérance sociale en hausse dans la jeunesse. Conjointement, elles interrogent dans quelle mesure certaines violences et incivilités traduisent aujourd'hui encore une volonté de protester contre les rèales et codes dominants. contre le racisme ambiant, contre l'impossibilité faite à la jeunesse de faire face aux exigences et opportunités multiples et contradictoires. Une raison ordinaire largement invoquée par les jeunes pour recourir à la violence consiste en la volonté de se défendre soi, mais aussi les siens, qu'il s'agisse de sa famille, de ses amis et de sa communauté. Se faire respecter, ne pas perdre la face sont des motivations largement répandues et reconnues. Elles ne sont d'ailleurs nullement spécifiques aux jeunes violents, même si les jeunes contemporains semblent d'autant plus mal supporter la frustration au'ils se sentent maintenus dans une situation d'attente et de subordination et qu'ils vivent en marge des institutions dont le propre est de décider qui a droit ou non. La psychologisation du lien social et le mouvement d'individualisation de nos sociétés semblent conduire bon nombre de jeunes gens à vivre leur souffrance comme un destin personnel en échec plutôt que d'appréhender les difficultés dans leurs composantes sociales. Les revendications sergient dans ce cadre désormais plus individuelles que collectives.

Apports de la théorie de la vulnérabilité et de la reconnaissance

Dans son livre intitulé Délinquance systématisée des jeunes et vulnérabilité sociétale, Walgrave (1992) dépeint la situation de risque dans laquelle se trouve la population la plus précarisée (située en bas de la stratification sociale) lorsqu'elle est confrontée aux institutions sociales. En contrepartie de l'offre faite aux citoyens, la société exige qu'ils se conforment aux règles et, à cette fin, elle met en place un système de contrôle. Aussi, les jeunes les plus défavorisés commettent le plus de comportements problématiques et délinquants parce qu'ils n'ont pas l'opportunité de créer des liens positifs stables avec la société et qu'ils se sentent de manière répétée peu considérés, discriminés, voire exclus par ses différentes institutions (famille, école, justice, police, marché de l'emploi...). La réaction sociale envers les comportements non conformes contient à son tour des risques de stiamatisation et peut déclencher à terme un processus vers une délinquance. En amont, la théorie met en avant le fait que la définition comme le contrôle de la délinquance juvénile se produisent dans un cadre d'inégalités de pouvoir social où certains groupes de population ont intérêt à voir ces actes criminalisés. À l'inverse, les membres des groupes qui disposent du pouvoir de négociation le plus faible ont du mal à voir leurs intérêts et besoins spécifiques adéquatement rencontrés et ils font l'objet de stéréotypes importants. Même si les formes de domination symbolique et de légitimité culturelle se modifient aujourd'hui, les processus de base demeurent inchangés. Les dynamiques psychosociales sont bien au cœur de cette théorie dans la mesure où c'est le ressenti de discrimination qui amène le jeune à réagir. Ainsi, la vulnérabilité sociétale n'est pas synonyme de vulnérabilité économique. L'appartenance sociale et les risques qui s'y réfèrent ne se réduisent pas à un seul indicateur. Ils sont situés au croisement d'un ensemble de dimensions complémentaires (capital économique, social et symbolique). Aussi, la question des hiérarchies et la lutte contre les inégalités ont progressivement fait place à des combats pour la reconnaissance des spécificités et des diversités qui pousseraient au passage d'une structure d'appartenances symboliques et non plus économiaues.

Honneth connu pour sa théorie de la reconnaissance insiste sur les lésions qui nourrissent l'expérience et les sentiments d'injustice et de mépris. L'idée défendue est celle que ces risques sont à relier au processus de reconnaissance dont il distingue trois formes. La première est de l'ordre de l'intimité et conditionne la confiance en soi. La seconde a pour objet la valeur égale des personnes et repose sur le droit. La troisième se rapporte aux opportunités de contribution sociale, une des dimensions principales étant le travail qui permet d'accéder à l'estime de soi. En miroir, Honneth définit différentes sortes de mépris, dont la violence physique, l'exclusion juridique et l'atteinte à la dignité humaine. L'auteur définit le processus d'intégration sociale et de citoyenneté comme un processus qui n'exclut pas le conflit entre agents sociaux dans une logique de communication au sens large devant mener à une reconnaissance mutuelle. Il soutient l'idée que la thèse de la démocratie délibérative n'est pas neutre, car elle aussi favorise les citoyens ayant atteint un certain niveau d'études et qui ont développé des habiletés de discours et d'argumentation. Elle occulte largement les relations de pouvoir et réifie les institutions. Au-delà, elle rend la critique impossible et illégitime.

Apports de la théorie du genre

Les recherches rendent compte d'un intérêt et d'une implication toujours inférieurs des filles. Par ailleurs, le groupe sexué reste un facteur significatif dans l'explication de la délinquance. Les études confirment que plus les actes investigués sont rares et font appel à la violence, plus la différence entre les adolescents et adolescentes est importante. Les spécificités sexuées se déclinent en termes d'intensité de l'activité délinquante en non en termes de mécanismes psychosociaux. Les filles comme les garçons réagissent aux situations fragilisantes. La théorie du genre nous invite à penser que ces différences observées peuvent être reliées à la socialisation genrée et à l'état des rapports sociaux en évolution entre les groupes sexués. Au moment où les jeunes hommes ressentent un rétrécissement des possibles et peuvent manifester un certain ressentiment vis-à-vis de l'école et de l'organisation de la société, une part de plus en plus large de jeunes filles prend conscience des opportunités nouvelles offertes par des législations et réalementations favorables, ainsi que par la certification scolaire, passeport leur ouvrant l'accès à l'épanouissement et à la participation citoyenne.

Hypothèses et données

Finalement, le niveau d'implication dans des actions politiques non conventionnelles des jeunes défavorisés, dont les jeunes issus de l'immigration, dépendrait moins d'opinions politiques abstraites et d'une conscience des inégalités sociales que du vécu concret du jeune au sein des différentes sphères de vie. La barrière entre actions politiques non conventionnelles et conventionnelles ne serait pas étanche, mais ces dernières pouvant s'articuler l'une avec l'autre.

L'étude PIDOP (Processus Influencing Democratic Ownership and Participation) est un projet européen s'intéressant à la question de l'engagement civique et politique des jeunes entre 16 et 26 ans. Elle inclut pour la Belgique un échantillon représentatif d'étudiants de l'enseignement secondaire (1230 sujets). Des questions détaillées sont posées aux jeunes à propos des associations, activités et actions politiques et sociales auxquelles ils ont pu participer par le passé. Le questionnaire comprend également de nombreuses autres questions relatives au vécu du jeune, à ses opinions, à ses visions et projets d'avenir.

Résultats

De toutes les variables explicatives, c'est l'opinion selon laquelle ce type d'action est considérée efficace par le jeune qui explique le plus le niveau de participation non conventionnelle, mais sans qu'on sache plus sur ce que recouvre ce terme d'efficace: pour apaiser ses frustrations? Pour son avenir? Pour la société? D'autres variables interviennent comme explicatives: on voit se confirmer une tendance supérieure des garçons à passer à l'acte, on ne constate pas par contre d'effet d'âge. Par contre, la tendance à s'exprimer de manière non conventionnelle croît en même temps qu'augmentent le sentiment subjectif de se sentir discriminé et celui de ne pas avoir pleinement le choix de leur avenir. Cela semble d'autant plus vrai que le jeune évolue dans un environnement percu comme ouvert. offrant une mixité sociale et sexuée. On remarque en sus un effet du manque de « prosocialité » (prendre la défense de quelau'un injustement accusé) dont on peut peut-être penser qu'il s'inscrit en réaction aux discriminations ressenties, comme cela peut être le cas pour le désintérêt pour la politique au sens large. Par contre, le niveau de conscience générale de discriminations collectives de la part de la société n'intervient pas dans l'explication du niveau du passage à l'acte non conventionnel. La variable rendant compte du niveau de fierté d'appartenir à un groupe spécifique de population n'est pas retenue par le modèle; ni celle qui concerne l'importance que le jeune accorde à défendre ses opinions philosophiques et religieuses. Au bout du compte on ne trouve pas d'influence de la pensée politique formelle sur le passage à l'acte.

On voit par ailleurs que l'importance des manifestations politiques non conventionnelles est liée négativement au niveau de participation délibérative (intérêt général et discussions formelles), mais elle est reliée positivement à la participation aux autres formes de manifestations politiques conventionnelles socialement valorisées. On ne peut dès lors pas séparer les expressions taxées généralement d'inciviques des autres formes concrètes d'expression politiques classiques.

Dans l'échantillon, 87 % des garçons et 92 % des filles répondent ne pas avoir participé à des actions illégales comportant un message politique (comme écrire des messages politiques sur les murs, brûler des drapeaux...). L'écart sexué se creuse au fur et à mesure que la fréquence des comportements s'accroît. On peut émettre l'hypothèse que les frustrations du non-choix sont peut-être augmentées pour certains garçons en raison des comparaisons qu'ils peuvent faire avec d'autres groupes quant aux façons de vivre et opportunités dont ils disposent. Chez les filles, on remarque d'emblée que la dynamique explicative diffère de celle qui prévaut chez les garçons, même si c'est toujours la perception de l'efficacité de l'action qui prime.

On peut y déceler une marque de la socialisation genrée. Les ieunes filles restent toujours aujourd'hui plus habituées à être soumises au contrôle familial, plus poussées à restreindre leurs ambitions, à refouler leurs frustrations et éviter de trop se comparer à autrui. Elles reçoivent à l'inverse moins d'inionctions de s'autonomiser et de gaaner sa place dans un monde concurrentiel et dans la sphère publique, même si conjointement elles prennent confiance dans leurs capacités et leur légitimité à étendre leur champ d'investissement. Les traitements discriminatoires qui pourraient être ressentis au quotidien dans la sphère familiale et au sentiment d'inégalité lié plus spécifiquement au statut de fille ressortent comme des facteurs expliquant le passage à l'acte déviant pour les filles. On remarque que parmi les réponses ayant trait aux raisons de la discrimination vécue, seule la réponse « à cause de ton groupe sexué» distingue les filles des garçons : 13 % des sujets féminins contre 3 % des sujets masculins disent que d'après eux c'était dû à leur appartenance sexuée. Et ce aui concerne les lieux où se sont déroulées ces discriminations, le seul lieu qui rend compte d'une différence sexuée significative est bien la famille : 26 % des filles et 17 % des garçons l'ont incriminée. Au bout du compte, les résultats confirment, chez les filles aussi, que le type de comportement investigué est bien une expression complémentaire et non alternative ou opposée par rapport aux expressions plus classiques d'action civique.

Conclusions

La principale observation a trait à la conviction importante des jeunes concernés par les incivilités de l'efficacité de leur action pour changer les choses. Conjointement se confirme chez eux peu de conscience collective des discriminations qui concernent l'organisation de la société. Ce n'est pas cela qui les pousse vers des expressions politiques non conventionnelles. Plutôt que la défense d'idées politiques ou le niveau de confiance général dans les institutions, ce sont bien les expériences et perspectives étroites et négatives de vie concrètes qui importent.

Les résultats confortent la théorie de la vulnérabilité sociétale dans la mesure où le comportement investigué dépend de l'évaluation subjective négative des opportunités actuelles et futures, ainsi que des discriminations ressenties au contact avec les différentes institutions, dont la famille, l'école...

Les variables relatives à l'origine ethnique, culturelle et religieuse ne ressortent pas comme significatives dans le modèle. Un tel résultat interroge la primauté du modèle multiculturel : peut-on substituer à la vision d'un monde social divisé en classes sociales celle d'une mosaïque de communautés ethniques ?

Des éléments de la théorie de la reconnaissance sociale tendent aussi à être confirmés par les résultats obtenus. D'un côté se vérifie l'impact du manque de reconnaissance personnelle et non du niveau d'adhésion à des idées éthiques et politiques abstraites. De l'autre, on peut voir que les manifestations politiques non conventionnelles ne sont pas séparables des autres modes d'expression civique valorisés.

Les résultats obtenus au départ des analyses menées sur les groupes masculin et féminin nous permettent d'affiner les résultats. On peut trouver dans les résultats des traces de la perpétuation de rapports sociaux de sexe et des injonctions de socialisation adressées aux deux groupes sexués. Les garçons les plus concernés par des comportements illégaux dans l'expression civique sont ceux qui ressentent davantage les obstacles à leur autonomisation et à leur affirmation en tant que jeunes adultes. Les filles semblent moins réagir au sentiment de discrimination comme à la limitation des choix personnels associés à l'avenir. Les adolescentes qui ont le plus expérimenté une manifestation non conventionnelle ressortent par contre comme ayant pris distance par rapport à une attitude associée au féminin, celle du souci des autres.

Il semble au vu de nos résultats que la propension à délivrer des messages sur les murs et autres supports non permis ou à mener d'autres actions à la limite de la légalité ne peut pas être considérée comme simple acte de délinquance. Ces actions sont articulées à d'autres types d'expressions politiques qui sont considérées comme légitimes et à encourager. Elles s'inscrivent également dans la durée et dans une démarche d'efficacité. Au bout du compte, il reste essentiel pour les chercheurs et les décideurs de garder à l'esprit que le phénomène de discrimination comme celui de l'engagement civique et politique ne sont nullement indépendant des enjeux et fonctionnements sociaux qui sont à l'œuvre dans un contexte déterminé. Il semble dès lors illusoire de s'arrêter à vouloir jouer sur les seules variables individuelles pour concevoir des politiques de participation citoyenne efficaces par rapport aux résultats souhaités.



SUISSE

D'après l'Office fédéral de la statistique près de 3 millions d'immigrés et de descendants d'immigrés vivaient en Suisse, soit un tiers de la population résidente permanente. Si la majeure partie de ces personnes provient de l'UE et des autres pays membres de l'OCDE, les immigrés en provenance des Balkans, du Moyen-Orient, du Maghreb, de l'Afrique subsaharienne et de l'Amérique latine y sont également très nombreux.



Fabrication de la citoyenneté et rituels politiques : expériences croisées de jeunes et d'autorités communales

Laurence Ossipow Wüest et Isabelle Csupor

Ce projet en cours propose d'étudier une étape de la fabrication de la citoyenneté juvénile : celle des promotions citoyennes ou du face à face entre autorités politiques et jeunes.

S'il existe des travaux sur l'apprentissage de la citoyenneté dans la sphère (para)scolaire, l'engagement associatif et politique sous l'angle du rituel est abordé seulement par quelques recherches. Pourtant, les cérémonies citoyennes réservées aux jeunes apparaissent comme un événement important, organisé dans de très nombreuses communes suisses, depuis le premier quart du XX° siècle. Ces promotions proposées aux jeunes qui ont ou vont avoir 18 ans dans l'année (observées ici dans trois municipalités fribourgeoises et trois genevoises), offrent l'occasion de travailler le groupe des jeunes adultes, souvent nommés « citoyen(ne)s en devenir », comme s'ils ne l'étaient pas déjà, sans être majeurs. À partir des données d'observations (le déroulement des cérémonies est filmé) et des entretiens avec les jeunes participant(e)s, d'une part, et les autorités politiques de l'autre, la recherche analyse des expériences croisées des un(e)s et des autres.

Cette analyse éclaire les rapports entre civisme, civilité et responsabilité, ainsi qu'entre citoyenneté sociale et citoyenneté politique, participation docile et contestation spontanée ou organisée. En outre, le travail vise à expliciter de quelles façons le politique se met en scène et quelles formes de dynamiques intergénérationnelles il promeut ou pourrait promouvoir.

Premièrement, la recherche examine le dispositif rituel en en décrivant les différentes étapes qui font communiquer les jeunes et les autorités politiques, soit dans des moments cérémoniels, soit dans des moments plus informels et récréatifs. Elle se penche aussi plus spécifiquement sur l'analyse des discours prononcés par les autorités politiques à l'intention de ces citoyen(ne)s en devenir : comment définissent-elles la figure de la « bonne » ou du « bon » citoyen(ne) ? À quelle forme de citoyenneté est-il fait appel? S'agit-il d'une citoyenneté dite sociale (engagement associatif, engagement de proximité, bénévolat...) et/ou d'une citoyenneté politique stricto sensu (votations, élections, inscription dans les partis...) ? Quels sont les échelles, les territoires (locaux, nationaux, transnationaux) et les imaginaires (figures héroïques ; symboles et objets) mobilisés autour de la citoyenneté durant les cérémonies? Et surtout - enjeu central - comment la question de la citoyenneté politique des résident(e)s d'origine étrangère elle posée par les politiques, dans leurs accueils rituels, énoncés, invitations lancées aux personnes d'origine étrangère... Quelles sont ces personnes : simples habitantes de la cité ou - de façon plus restreinte - les personnes bénéficiant d'un permis de résidence de longue durée ?

Deuxièmement, il s'agit de découvrir comment les jeunes gens et les jeunes filles (et lesquels?) reçoivent, perçoivent et commentent les appels à la citoyenneté, ainsi que l'ensemble de la cérémonie. Comment interprètent-ils/elles les messages qui leur sont adressés et comment vivent-ils/elles la convivialité qui leur est proposée? Se sentent-ils/elles pris au sérieux comme les adultes qu'ils ou elles sont désormais civiquement et civilement ou se sentent-ils/elles encore perçu(e)s comme des êtres pas assez mûrs pour assurer la relève? Par quel effet de réseaux sont-ils/elles venu(e)s assister à la cérémonie? Ces réseaux sont-ils marqués socialement? Comment ces jeunes conçoivent-ils/elles personnellement ce qu'est la citoyenneté? Adhèrent-ils/elles ou non aux formes relativement conformes, voire policées, de citoyenneté auxquelles les autorités politiques les invitent?

Troisièmement, dans une perspective plus diachronique, la recherche se livre à une analyse de contenu d'une centaine d'articles de deux grands quotidiens fribourgeois et genevois. Cette perspective permet de porter au jour l'évolution de la cérémonie depuis 1924 (date de la première cérémonie à Genève) et de se demander en particulier comment l'on passe d'une forme de patriotisme à une forme de civisme tendu vers une certaine universalisation des valeurs. Partant, enfin, de la prémisse que les contours de la citoyenneté se définissent à partir de celles et ceux qui en sont exclu(e)s, nous n'oublierons pas de mettre en lumière l'évolution d'une forme de citoyenneté clairement sexuée et inégalitaire à une citoyenneté plus égalitaire, certes limitée à l'ancrage communal.

Enfin, supposant que ces cérémonies se centrent autant sur les compétences intellectuelles et cognitives des jeunes que sur leurs compétences socio-affectives, on peut penser que le projet contribuera à l'analyse de situations permettant le développement de compétences fondées sur l'expérience plutôt que sur le savoir scolaire, ainsi que le Conseil fédéral le recommande dans son rapport « Pour une politique suisse de l'enfance et de la jeunesse » (2008). La recherche devrait donc aider les responsables des politiques de la jeunesse, ainsi que celles et ceux qui travaillent directement avec des jeunes en transition vers l'âge adulte (professionnel(le)s du social, responsables communaux et cantonaux, enseignant(e)s, etc.) parce qu'il permet d'analyser les processus de fabrication de la citoyenneté à l'heure où le désintérêt supposé des jeunes d'origine suisse et étrangère à l'égard de la chose publique ne semble guère questionné dans le grand public.



Citoyenneté et engagement des jeunes issus de l'immigration en région franco-genevoise

Claudio Bolzman et Marina Anselme Dans un contexte frontalier (Canton de Genève et France voisine), nous nous interrogeons sur les types de liens que les jeunes d'origine immigrée (notamment issus de l'Afrique subsaharienne) entretiennent avec leurs lieux de résidence et « d'origine ». Nous nous intéressons à la construction d'identités citoyennes dans un environnement marqué par la diversité culturelle, la politique internationale et les échanges quotidiens à travers une frontière européenne.

Le but de ce projet de recherche en phase de développement par le CEDIC est de contribuer à la construction de connaissances sur la manière dont le rapport à la citoyenneté est établi par les jeunes, en particulier issus de l'immigration subsaharienne, de deux côtés de la frontière franco-genevoise.

Il s'agit d'esquisser des éléments de réponse sur les stratégies visant le renforcement des liens d'appartenance au collectif. ainsi que de responsabilité et d'engagement citoyen envers l'ensemble de la société.

Le projet explore les dimensions suivantes : les représentations de la citovenneté et du «bon» citoven par les jeunes, ainsi que leurs formes d'engagement, de participation associative et leurs valeurs sociales principales.

Genève est une ville et un État dont le tissu urbain est quasi continu avec la France voisine. Elle accueille de très nombreuses institutions internationales comme les Nations Unies. Elle est habitée aussi par une population venant du monde entier avec notamment des jeunes originaires de l'Afrique, étudiants, travailleurs, sans-papiers... bénéficiant de conditions de vie très différentes.

Afin d'analyser ces questions, 27 entretiens individuels ont été menés avec des jeunes filles et garçons de différentes origines, âgés entre 16 et 23 ans, ainsi qu'un entretien de groupe (7 jeunes). Signalons que 13 entretiens ont été menés à Genève et 14 en France voisine. La phase de recueil des données a été achevée en 2011, les résultats de l'analyse seront bientôt disponibles sur le site du CEDIC.



Hes-so

CEDIC

Centre d'études de la diversité culturelle et de la citovenneté dans les domaines de la santé et du social est organisé dans le cadre de la Haute école spécialisée santé-sociale de la Suisse occidentale (HES-SO). Des chercheur(e)s de différentes disciplines et provenant de toute la Suisse romande s'y sont constitués en réseau pour créer ce centre. Le CEDIC a pour obiet l'étude des phénomènes concernant la construction de la diversité dans les groupes socioculturels et les conflits qui leur sont concomitants. Le questionnement de la diversité va de pair avec les interrogations sur la citoyenneté, ainsi que sur les rapports entre groupes culturels majoritaires et minoritaires, tant au niveau national qu'international. Le centre couvre principalement six champs thématiques: relations et communications interculturelles; discriminations, stigmatisation, étiquetage et racisme; impact des contextes d'origine et de résidence sur les migrants; mémoires et identités; traumatismes et violences liés aux situations minoritaires, à la guerre et aux conflits; pratiques sociales, sociopédagoaiques et de santé inter et transnationales. Le CEDIC mène l'observation dans et avec les terrains des pratiques santésocial, ce qui permet de mettre en évidence comment les mécanismes de production et de reproduction de la différence se construisent et ce qu'ils induisent sur les problématiques de la santé et du social des populations catégorisées comme minoritaires. Le centre a pour objectif le transfert des résultats de recherches en modalités d'action (dans les modules de formation, dans les milieux professionnels, auprès des instances de décision...) afin d'agir auprès des populations concernées, mais aussi dans une perspective d'ajustement des pratiques professionnelles à une société plurielle et en mouvement.

http://cedic.ch



Association internationale pour la recherche interculturelle Prix de la meilleure thèse de doctorat en recherche interculturelle Appel à candidatures

Le conseil de l'ARIC a décidé en décembre 2012 de créer le Prix ARIC de la meilleure thèse de doctorat en recherche interculturelle. Ce prix sera décerné tous les deux ans lors du congrès de l'ARIC. Les candidatures seront évaluées par des membres du Comité des sages de l'ARIC. Le(a) lauréat(e) sera sélectionné(e) par ce comité et approuvé par le bureau de l'ARIC. Conditions pour présenter une candidature :

- 1. Avoir terminé et soutenu avec succès une thèse de doctorat en recherche interculturelle, dans les deux ans qui précèdent le congrès où le prix sera remis : pour le prochain, 9 décembre 2013, donc dépôt et soutenance entre septembre 2011 et septembre 2013.
- 2. Avoir rédigée la thèse en langue française.
- 3. La thèse peut relever de différentes disciplines des sciences humaines et sociales : anthropologie, pédagogie, géographie, histoire, linguistique, psychologie, sciences de l'éducation, sciences politiques, sciences économiques, sociologie, philosophie, travail social...

Les candidats doivent présenter un dossier sous format électronique intégrant :

- 1. Une lettre de présentation du candidat précisant le domaine abordé, la pertinence interculturelle et la discipline, ainsi que le pays et l'université où la thèse a été soutenue et la mention obtenue :
- 2. La thèse en version PDF et un résumé de 5 pages maximum;
- 3. Lettre de recommandation du directeur ou de la directrice de la thèse ou le rapport de soutenance ;

La candidature doit être présentée au complet au plus tard le 15 septembre 2013, à l'adresse du secrétariat de l'ARIC : aric_assoc@yahoo.fr. Les thèses seront lues et expertisées par un jury de spécialistes multidisciplinaires en recherche interculturelle faisant partie du Comité des Sages de l'ARIC. Le comité des sages délèguera trois membres, selon la discipline et le sujet, qui seront les évaluateurs du dossier selon les critères suivants :

- 1. Pertinence pour la recherche interculturelle;
- 2. Avancée des connaissances dans la discipline et dans la recherche interculturelle;
- 3. Originalité et innovation dans la méthodologie et dans les résultats ;
- 4. Intérêt pour le transfert des connaissances, l'application des connaissances et la pratique professionnelle.

Les candidats recevront la réponse de l'ARIC début novembre 2013 et le lauréat sera contacté afin de faciliter sa participation au congrès de décembre 2013 à Rabat. Le prix ARIC consiste en :

- Une inscription pour deux ans à l'ARIC;
- Une inscription au congrès de l'ARIC;
- Une présentation de la thèse en conférence plénière lors du congrès.

Dates limites:

- 15 septembre 2013 : Envoi des dossiers complets sous format électronique par internet ;
- 1 novembre 2013 : envoi des réponses suite à l'évaluation ;
- 9 décembre 2013 : remise du prix au candidat gagnant lors du congrès ARIC 2013 à Rabat.